

2020

COMPTE ADMINISTRATIF

RAPPORT DE PRESENTATION



TABLE DES MATIERES

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	4
A. Budgets consolidés (synthèse)	5
B. Budgets consolidés (détails)	8
PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	22
A. Les recettes de fonctionnement.....	23
B. Les dépenses de fonctionnement.....	30
C. Les soldes d'épargne	46
PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48
D. Les dépenses d'investissement	48
E. le mode de financement des investissements.....	55
F. la dette et sa gestion	56

INTRODUCTION

Le présent rapport traduit les incidences budgétaires d'une année 2020 exceptionnelle et marquée par la crise sanitaire. Pourtant celle-ci n'a toutefois pas empêchée la réalisation de nombreux investissements. Certes, l'augmentation de l'endettement et la baisse des capacités d'autofinancement nécessitent le maintien des efforts de gestion, mais l'année 2020 aura aussi été marquée par la poursuite de nombreux chantiers : rénovation et aménagement de la voirie, soutien des entreprises dans le cadre de la crise sanitaire ou encore réhabilitation du stade Tribut.

Les contraintes financières externes pèsent encore sur la collectivité en 2020 (baisse des dotations de l'Etat malgré une réforme de la DGF en 2019 favorable à la CUD, contribution au Fonds National des Péréquation...), mais la Communauté Urbaine de Dunkerque a encore fait le choix d'un effort significatif en direction des communes au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire et des fonds de concours (FIC).

Enfin, l'année 2020 aura aussi été consacrée à l'élaboration du nouveau pacte fiscal et financier 2021-2026 entre la communauté urbaine et ses communes membres. Dans l'attente de sa mise en œuvre, le montant de la DSC a été reconduit. La CUD continue notamment de prendre en charge la totalité du Fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes, d'une part, et elle aura également attribué la quasi-totalité de l'enveloppe de fonds de concours prévue.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A. BUDGETS CONSOLIDES (SYNTHESE)

Budget principal

Ce budget supporte 76 % des dépenses effectuées en 2020, pour un montant de 423 M€.

Il se caractérise en 2020 par une augmentation de son épargne brute de 7,8M€ en 2020 sur son cycle de fonctionnement. Cette épargne avait diminué de près de 9M€ en 2019 et de 9,7M€ en 2018. Le taux d'épargne brute est en 2020 sur ce budget de 11,1% en progression par rapport à 2019 de 1 point. Il se situe au-dessus du seuil minimum fixé en termes d'indicateur de bonne santé financière. Cette situation est liée à la baisse des dépenses réelles de 1,8M€ alors que l'effet de la crise ne s'est pas encore fait ressentir sur les recettes réelles de fonctionnement en progression de 6,5M€.

En investissement, le niveau des dépenses a diminué de 9,8 M€ en 2020 pour atteindre 112,723M€, signe d'une année de transition marquée par la crise sanitaire. De plus, cette évolution tient compte d'une opération de régularisation entre le budget transport et le budget principal. Ainsi, en retraitant cette dépense de voirie réintégrée sur le budget communautaire de 31 M€ TTC, la baisse des dépenses d'investissements est significative, dépassant les 40M€ par rapport à 2019. Ces diminutions des dépenses d'investissement se concentrent principalement sur les dépenses d'équipement avec une baisse de 2,8M€ sans retraitement de l'opération de 31M€ et les subventions d'équipement sont en réduction de 7,8M€. Pour financer ces investissements, le recours à l'emprunt est nécessaire au-delà des autres recettes d'investissements (subventions, FCTVA...) et la dette du budget principal fin 2020 s'élève à 317,7M€, contre 292,3M€ fin 2019.

Budget des ordures ménagères

Les dépenses affectées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères représentent 8 % des dépenses totales pour 42,96 M€.

Ce budget s'équilibre pour l'essentiel par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 29,811 M€. En 2020, ce budget annexe s'équilibre pratiquement par ses propres recettes. Toutefois, la contribution du budget principal nécessaire est en augmentation pour atteindre 1,061M€ en 2020 alors qu'elle était de 0,133 M€ en 2019.

La dette du budget des ordures ménagères continue de diminuer : 76,85M€ fin 2020 contre 77,612M€ fin 2019, soit une diminution de 0,762M€ entre 2019 et 2020.

Budget transport

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 58,98M€ représentent 11 % des budgets totaux.

Sa recette principale est le versement transport pour 25,031 M€ en 2020 (-3,45M€ soit une diminution de 12%). L'évolution défavorable des recettes de fonctionnement en 2019 est atténuée en 2020 au regard du travail réalisé avec le délégataire sur la réduction du coût de la délégation. Une diminution de la DSP

est constatée entre 2019 et 2020 de 2,8M€ atténuant la perte de recettes. Au regard de l'augmentation de recettes de fonctionnement d'ordre (+2,6M€) liée principalement à l'avance remboursable AOM pour 2,3 M€, la participation du budget principal a diminué de 0,5M€ en 2020.

La dette du budget Transport est de 22,6M€ à la fin 2020, soit une diminution de 14,1M€ par rapport à 2019. Ce niveau d'encours de dette doit toutefois être relativisé dans la mesure où celui-ci intègre un emprunt relais de court terme reconduit en 2020 de 15M€ dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité. Après retraitement, la dette s'afficherait en définitive au terme de l'exercice 2020 à 7,6 M€ amenant la capacité de désendettement en dessous du seuil maximum de 8 ans citée précédemment.

Budget assainissement

Les dépenses du budget assainissement s'élèvent à 25 M€ en 2020 (4,5 % des budgets consolidés).

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette constatée fin 2020 est en hausse : 33,2 M€ fin 2020, contre 26,07 M€ fin 2020.

Budget GEMAPI

Ce budget, mis en place en 2016 dans le cadre de la nouvelle prise de compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », représente à peine 1% des budgets, pour un montant de 3,24 M€ en 2020. Il s'équilibre par la taxe GEMAPI, d'un montant de 3,02 M€.

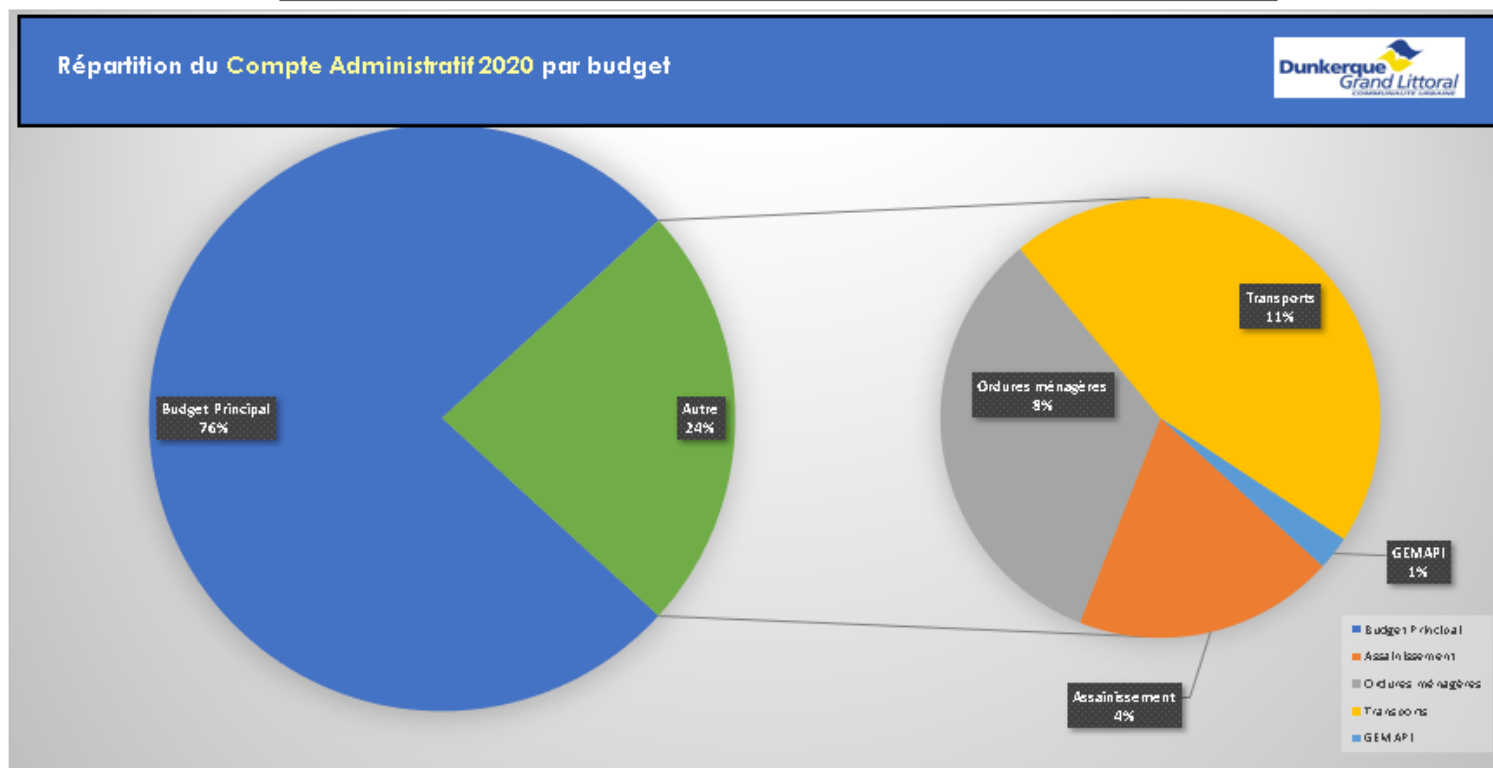
L'activité de ce budget a été fortement réduite au regard de la crise sanitaire alors qu'elle était programmée en hausse. Le niveau d'endettement est suivi particulièrement car le besoin de financement au regard de la programmation d'investissement ne peut se faire que par l'emprunt ou en dégageant de l'autofinancement depuis la section de fonctionnement, tandis que la recette principale sur cette section est la taxe Gemapi.

Budget ZAC de Loon-Plage

En 2020, les mouvements restent peu significatifs comme sur les années précédentes sur ce budget (0,03 M€).

Le tableau suivant présente une vue synthétique des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets (mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus).

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL	Colonne I
Budget Principal	309,90	112,69	422,60	76,45%
Budgets Annexes	95,11	35,10	130,21	23,55%
Assainissement	7,89	17,12	25,01	4,52%
Ordures ménagères	34,24	6,72	42,96	7,77%
Transports	51,11	7,87	58,98	10,67%
GEMAPI	1,84	1,40	3,24	0,59%
ZAC	0,03	0,00	0,03	0,01%
TOTAL	405,01	147,80	552,81	100,00%



B. BUDGETS CONSOLIDES (DETAILS)

FONCTIONNEMENT

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	423,457	410,717	405,006
Recettes réelles hors flux croisés	481,015	458,829	462,250
Epargne brute	58,019	48,280	57,420
Résultat de fonctionnement reporté	1,445	0,037	0,840
Résultat cumulé	35,718	27,591	38,622
Résultat	37,162	27,629	39,463

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Dépense	459,376	454,583	450,971
➔ Réel	437,314	432,260	427,014
➔ Autres dépenses	1,253	1,525	1,203
➔ Charges de personnel	72,024	72,609	73,558
➔ Charges de service public	0,023	0,340	0,029
➔ Charges du service public	46,111	47,319	44,994
➔ Charges exceptionnelles	11,237	0,623	0,770
➔ Délégation de service public	42,333	52,572	49,751
➔ Dépenses imprévues	0,000	0,000	0,000
➔ Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,896	17,933	17,923
➔ Frais financiers	10,260	9,837	9,531
➔ Participation aux budgets annexes	13,858	21,543	22,008
➔ Primes d'épurations reversées	0,484	0,493	0,501
➔ Provisions	15,599	0,168	0,176
➔ Reversement de fiscalité aux communes	166,065	166,118	166,554
➔ Reversement de versement transport	0,361	0,358	0,340
➔ SDIS	12,871	13,235	13,366
➔ Subventions	26,940	27,586	26,310
➔ Ordre	22,062	22,323	23,958
➔ Amortissements	20,126	21,080	23,016
➔ Autres opérations d'ordre	1,357	0,640	0,000
➔ Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Recette	496,538	482,212	480,434
➔ Réel	494,873	480,372	484,257
➔ Attribution de compensation	1,105	1,105	1,105
➔ Autres produits	6,739	6,484	4,958
➔ Délégation de service public	3,554	5,459	4,670
➔ Dotations compensation suppression TP	122,363	122,457	122,457
➔ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,840	100,324	99,809
➔ Fiscalité directe	126,310	128,971	126,525
➔ FPIC encaissé	5,270	5,227	5,442
➔ Impôts et taxes	3,034	3,021	3,020
➔ Participation du budget principal	13,858	21,543	22,008
➔ Produits exceptionnels	13,723	2,247	12,398
➔ Produits financiers	1,160	0,715	0,557
➔ Redevance assainissement	11,762	11,696	14,507
➔ Reprise de provision	15,140	0,000	0,000
➔ Subventions	2,307	3,775	3,153
➔ Subventions et primes d'épuration	2,854	0,957	0,811
➔ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,699	29,312	29,811
➔ Taxe sur l'électricité	0,076	0,087	0,061
➔ Vente de produits	0,000	0,000	0,000
➔ Ventes - produits divers	8,530	8,509	7,936
➔ Versement Transport	27,550	28,484	25,031
➔ Ordre	1,665	1,839	6,177
➔ Autres opérations d'ordre	1,064	0,898	5,184
➔ Opérations d'ordre	0,602	0,942	0,993

INVESTISSEMENT

Résultat Investissement

Indicateur	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	-48,132	-34,247	-25,562
Résultat	-67,913	-29,885	-
Résultat cumulé	-49,238	-25,562	-
Besoin de financement	-88,309	-50,368	-
Affectation de résultat	66,807	38,570	26,826

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	165,692	185,522	189,425
⊖ Ordre	3,483	2,080	6,177
⊕ Opérations d'ordre	3,483	2,080	6,177
⊖ Réel	162,209	183,442	183,248
⊕ Autres dépenses	0,121	0,337	0,099
⊕ Avance budget ZAC et lotissements	0,023	0,340	0,029
⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
⊕ Avances remboursables et participations	1,348	1,928	2,545
⊕ Dépenses d'équipement	112,617	99,797	98,646
⊕ Remboursement de la dette	27,716	28,476	29,391
⊕ Remboursements anticipés	7,649	27,633	35,423
⊕ Subventions d'équipement	12,388	24,582	16,767

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Recette	112,770	155,637	162,747
⊖ Ordre	23,879	22,563	23,958
⊕ Amortissements	20,126	21,080	22,655
⊕ Autres opérations d'ordre	3,175	0,881	0,360
⊕ Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942
⊖ Réel	88,890	133,074	138,789
⊕ Autres recettes	2,447	2,592	28,808
⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,587	0,348
⊕ Dépenses d'équipement	0,000	0,000	0,001
⊕ Emprunts	64,455	85,761	75,470
⊕ FCTVA	4,436	6,242	0,000
⊕ Participation du budget principal	0,023	0,340	0,029
⊕ Refinancements anticipés	7,640	21,833	20,000
⊕ Subventions	8,452	14,221	12,933
⊕ Taxe d'aménagement	1,087	1,498	1,200
⊕ TLE	0,003	0,000	0,000

Détail par budget

Budget Principal - Fonctionnement

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	335,302	311,700	309,902
Recettes réelles hors flux croisés	376,335	366,987	373,487
Epargne brute	42,458	33,743	41,578
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,037	0,840
Résultat cumulé	14,774	21,194	28,595
Résultat	14,774	21,232	29,436

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	362,052	345,920	345,910
⊖ Réel	349,159	333,244	331,909
⊕ Autres dépenses	1,213	1,497	1,154
⊕ Charges de personnel	55,497	55,844	56,539
⊕ Charges du service public	24,199	25,563	23,540
⊕ Charges exceptionnelles	10,947	0,273	0,685
⊕ Dépenses imprévues	0,000	0,000	0,000
⊕ Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,896	17,933	17,923
⊕ Frais financiers	5,994	5,759	5,577
⊕ Participation aux budgets annexes	13,858	21,543	22,008
⊕ Provisions	15,283	0,000	0,000
⊕ Reversement de fiscalité aux communes	166,065	166,118	166,554
⊕ SDIS	12,871	13,235	13,366
⊕ Subventions	25,337	25,478	24,564
⊖ Ordre	12,893	12,677	14,001
⊕ Amortissements	11,537	12,269	14,001
⊕ Autres opérations d'ordre	1,356	0,408	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Recette	376,826	367,152	375,346
⊖ Réel	376,335	366,987	373,487
⊕ Attribution de compensation	1,105	1,105	1,105
⊕ Autres produits	5,655	5,226	3,741
⊕ Dotations compensation suppression TP	122,363	122,457	122,457
⊕ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,839	100,322	99,809
⊕ Fiscalité directe	126,310	128,971	126,525
⊕ FPIC encaissé	5,270	5,227	5,442
⊕ Produits exceptionnels	13,056	1,599	12,274
⊕ Produits financiers	0,649	0,367	0,262
⊕ Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
⊕ Subventions	1,011	1,626	1,811
⊕ Taxe sur l'électricité	0,076	0,087	0,061
⊖ Ordre	0,491	0,165	1,859
⊕ Autres opérations d'ordre	0,491	0,165	1,859

Budget Principal - Investissement

Résultat Investissement

Indicateur 🔍	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	-23,806	-14,720	-20,422
Résultat	-30,482	-20,439	-
Résultat cumulé	-14,711	-20,422	-
Besoin de financement	-42,884	-32,950	-
Affectation de résultat	39,577	14,736	20,429

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)		CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Dépense	103,892	144,758	134,582	➔ Recette	112,978	139,056	128,729
➔ Ordre	2,282	0,406	1,859	➔ Ordre	14,683	12,917	14,001
➔ Opérations d'ordre	2,282	0,406	1,859	➔ Amortissements	11,536	12,269	13,641
➔ Réel	101,610	144,353	132,723	➔ Autres opérations d'ordre	3,147	0,648	0,360
➔ Autres dépenses	0,121	0,337	0,099	➔ Réel	98,294	126,139	114,728
➔ Avance budget ZAC et lotissements	0,023	0,340	0,029	➔ Affectation de résultat	39,577	14,736	20,429
➔ Avances remboursables et participations	1,348	1,928	2,545	➔ Autres recettes	2,429	2,544	2,466
➔ Dépenses d'équipement	59,463	74,359	71,560	➔ Avances et dettes compensées	0,000	0,240	0,000
➔ Remboursement de la dette	20,626	20,973	21,753	➔ Emprunts	37,649	73,570	60,123
➔ Remboursements anticipés	7,649	21,833	20,000	➔ FCTVA	4,216	5,521	0,000
➔ Subventions d'équipement	12,380	24,582	16,737	➔ Refinancements anticipés	7,640	21,833	20,000
				➔ Subventions	5,693	6,196	10,510
				➔ Taxe d'aménagement	1,087	1,498	1,200
				➔ TLE	0,003	0,000	0,000

Budget des ordures ménagères - Fonctionnement


	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	33,848	34,141	34,236
Recettes réelles hors flux croisés	37,901	38,579	38,053
Epargne brute	4,761	4,712	5,027
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	2,822	2,970	3,221
Résultat	2,822	2,970	3,221

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	35,497	35,742	35,893
⊖ Réel	33,848	34,141	34,236
⊕ Autres dépenses	0,003	0,007	0,014
⊕ Charges de personnel	12,493	12,603	12,751
⊕ Charges du service public	17,536	17,911	18,258
⊕ Charges exceptionnelles	0,002	0,228	0,002
⊕ Frais financiers	3,391	3,099	2,913
⊕ Provisions	0,289	0,140	0,149
⊕ Subventions	0,133	0,152	0,150
⊖ Ordre	1,649	1,601	1,657
⊕ Amortissements	1,649	1,570	1,657
⊕ Autres opérations d'ordre	0,000	0,031	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Recette	38,320	38,712	39,114
⊖ Réel	38,320	38,712	39,114
⊕ Autres produits	0,038	0,073	0,000
⊕ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,002	0,002	0,000
⊕ Participation du budget principal	0,419	0,133	1,061
⊕ Produits exceptionnels	0,154	0,351	0,022
⊕ Produits financiers	0,479	0,333	0,284
⊕ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,699	29,312	29,811
⊕ Ventes - produits divers	8,530	8,500	7,936

Budget des ordures ménagères - Investissement

Résultat Investissement

Indicateur 	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	-2,441	-2,931	-2,969
Résultat	-2,959	-2,860	-
Résultat cumulé	-2,931	-2,969	-
Besoin de financement	-4,608	-4,461	-
Affectation de résultat	2,468	2,822	2,970

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Dépense	6,289	7,903	8,719
➔ Réel	6,289	7,903	8,719
➔ Dépenses d'équipement	1,638	3,088	3,811
➔ Remboursement de la dette	4,651	4,815	4,878
➔ Subventions d'équipement	0,000	0,000	0,030

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Recette	3,330	5,043	5,773
➔ Ordre	1,649	1,601	1,657
➔ Amortissements	1,649	1,570	1,657
➔ Autres opérations d'ordre	0,000	0,031	0,000
➔ Réel	1,680	3,441	4,116
➔ Autres recettes	0,001	0,000	0,000
➔ Emprunts	1,500	3,200	4,116
➔ FCTVA	0,180	0,241	0,000

Budget transport - Fonctionnement

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	44,334	54,242	51,108
Recettes réelles hors flux croisés	47,802	36,493	31,188
Épargne brute	1,768	3,662	1,027
Résultat de fonctionnement reporté	1,445	0,000	0,000
Résultat cumulé	12,250	0,000	-0,001
Résultat	13,695	0,000	-0,001

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	48,025	58,532	55,345
⊖ Réel	44,334	54,242	51,108
⊕ Charges du service public	0,916	0,423	0,394
⊕ Charges exceptionnelles	0,004	0,007	0,011
⊕ Délégation de service public	42,333	52,572	49,751
⊕ Frais financiers	0,265	0,417	0,465
⊕ Reversement de versement transport	0,361	0,358	0,340
⊕ Subventions	0,455	0,464	0,148
⊖ Ordre	3,691	4,290	4,237
⊕ Amortissements	3,691	4,090	4,237
⊕ Autres opérations d'ordre	0,000	0,201	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Recette	61,720	58,532	55,344
⊖ Réel	61,241	57,904	52,135
⊕ Autres produits	0,257	0,351	0,129
⊕ Délégation de service public	3,554	5,459	4,670
⊕ Participation du budget principal	13,438	21,411	20,947
⊕ Produits exceptionnels	0,022	0,050	0,016
⊕ Reprise de provision	15,140	0,000	0,000
⊕ Subventions	1,280	2,149	1,342
⊕ Versement Transport	27,550	28,484	25,031
⊖ Ordre	0,479	0,628	3,209
⊕ Autres opérations d'ordre	0,479	0,628	3,209

Budget transport-Investissement

Résultat Investissement

Indicateur 🔍	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	-20,235	-13,555	-1,650
Résultat	-28,900	-3,234	-
Résultat cumulé	-28,555	-1,650	-
Besoin de financement	-32,112	-6,896	-
Affectation de résultat	20,580	15,140	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Dépense	43,331	20,270	26,505
➔ Ordre	0,479	0,628	3,209
⊕ Opérations d'ordre	0,479	0,628	3,209
➔ Réel	42,852	19,642	23,296
⊕ Dépenses d'équipement	42,182	12,973	6,945
⊕ Remboursement de la dette	0,670	0,869	0,929
⊕ Remboursements anticipés	0,000	5,800	15,423

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Recette	50,011	32,175	32,858
➔ Ordre	3,691	4,290	4,237
⊕ Amortissements	3,691	4,090	4,237
⊕ Autres opérations d'ordre	0,000	0,201	0,000
➔ Réel	46,319	27,885	28,621
⊕ Affectation de résultat	20,580	15,140	0,000
⊕ Autres recettes	0,018	0,048	26,342
⊕ Emprunts	23,600	5,800	2,279
⊕ Subventions	2,122	6,898	0,000

Budget assainissement – Fonctionnement

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	7,824	7,857	7,888
Recettes réelles hors flux croisés	15,927	13,622	16,502
Epargne brute	8,131	5,793	8,641
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	4,951	2,725	5,617
Résultat	4,951	2,725	5,617

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	11,070	11,002	11,000
⊖ Réel	7,823	7,857	7,888
⊕ Charges de personnel	4,034	4,162	4,269
⊕ Charges du service public	2,311	2,426	2,390
⊕ Charges exceptionnelles	0,284	0,116	0,072
⊕ Frais financiers	0,608	0,553	0,551
⊕ Primes d'épurations reversées	0,484	0,493	0,501
⊕ Provisions	0,028	0,028	0,028
⊕ Subventions	0,075	0,080	0,077
⊖ Ordre	3,246	3,145	3,113
⊕ Amortissements	3,246	3,145	3,113
⊕ Autres opérations d'ordre	0,000	0,001	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Recette	16,021	13,727	16,618
⊖ Réel	15,927	13,622	16,502
⊕ Autres produits	0,788	0,834	1,089
⊕ Produits exceptionnels	0,491	0,121	0,085
⊕ Produits financiers	0,032	0,015	0,010
⊕ Redevance assainissement	11,762	11,696	14,507
⊕ Subventions et primes d'épuration	2,854	0,957	0,811
⊖ Ordre	0,093	0,104	0,116
⊕ Autres opérations d'ordre	0,093	0,104	0,116

Budget assainissement – Investissement

Résultat Investissement

Indicateur 🔍	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	-2,273	-2,179	0,098
Résultat	-2,829	-2,674	-
Résultat cumulé	-2,179	0,098	-
Besoin de financement	-5,982	-5,715	-
Affectation de résultat	2,923	4,951	2,725

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	8,293	8,068	17,231
⊖ Ordre	0,121	0,104	0,116
⊕ Opérations d'ordre	0,121	0,104	0,116
⊖ Réel	8,172	7,964	17,115
⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
⊕ Dépenses d'équipement	6,059	5,808	14,978
⊕ Remboursement de la dette	1,765	1,808	1,790
⊖ Recette	5,464	5,394	13,755
⊖ Ordre	3,274	3,145	3,113
⊕ Amortissements	3,246	3,145	3,113
⊕ Autres opérations d'ordre	0,027	0,001	0,000
⊖ Réel	2,190	2,249	10,642
⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
⊕ Dépenses d'équipement	0,000	0,000	0,001
⊕ Emprunts	1,206	1,211	8,953
⊕ Subventions	0,637	0,690	1,341

Budget GEMAPI - Fonctionnement

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	2,127	2,437	1,844
Recettes réelles hors flux croisés	3,050	3,146	3,020
Epargne brute	0,923	0,709	1,176
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	0,921	0,702	1,190
Résultat	0,921	0,702	1,190

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	2,130	2,444	1,851
⊖ Réel	2,127	2,437	1,843
⊕ Autres dépenses	0,036	0,021	0,035
⊕ Charges du service public	1,150	0,996	0,412
⊕ Frais financiers	0,001	0,008	0,026
⊕ Subventions	0,941	1,412	1,371
⊖ Ordre	0,003	0,007	0,008
⊕ Amortissements	0,003	0,007	0,008
⊖ Recette	3,050	3,146	3,042
⊖ Réel	3,050	3,146	3,020
⊕ Impôts et taxes	3,034	3,021	3,020
⊕ Produits exceptionnels	0,000	0,125	0,000
⊕ Subventions	0,016	0,000	0,000
⊖ Ordre	0,000	0,000	0,022
⊕ Opérations d'ordre	0,000	0,000	0,022

Budget GEMAPI – Investissement

Indicateur 🔍	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	0,622	-0,862	-0,619
Résultat	-2,743	-0,678	-
Résultat cumulé	-0,862	-0,619	-
Besoin de financement	-2,746	-0,685	-
Affectation de résultat	1,260	0,921	0,702

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
➔ Dépense	3,286	3,581	1,417
➔ Ordre	0,000	0,000	0,022
➕ Opérations d'ordre	0,000	0,000	0,022
➔ Réel	3,286	3,581	1,395
➕ Dépenses d'équipement	3,276	3,568	1,353
➕ Remboursement de la dette	0,003	0,012	0,041
➕ Subventions d'équipement	0,008	0,000	0,000
➔ Recette	0,542	2,903	1,090
➔ Ordre	0,003	0,007	0,008
➕ Amortissements	0,003	0,007	0,008
➔ Réel	0,540	2,896	1,082
➕ Emprunts	0,500	1,980	0,000
➕ FCTVA	0,040	0,479	0,000
➕ Subventions	0,000	0,437	1,082


Budget ZAC de Loon-Plage-Fonctionnement

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Dépenses réelles hors flux croisés	0,023	0,340	0,029
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000
Épargne brute	-0,023	-0,340	-0,029
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	0,000	-0,000	0,000
Résultat	0,000	-0,000	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	0,602	0,942	0,971
⊖ Réel	0,023	0,340	0,029
⊕ Charges de service public	0,023	0,340	0,029
⊖ Ordre	0,579	0,602	0,942
⊕ Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942
⊖ Recette	0,602	0,942	0,971
⊖ Ordre	0,602	0,942	0,971
⊕ Opérations d'ordre	0,602	0,942	0,971

Budget ZAC de Loon-Plage-Investissement

Résultat Investissement

Indicateur 	Valeurs		
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	0,000	0,000	-
Besoin de financement	0,023	0,340	-
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000

	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	CA 2020 (M€)
⊖ Dépense	0,602	0,942	0,971
⊖ Ordre	0,602	0,942	0,971
⊕ Opérations d'ordre	0,602	0,942	0,971
⊖ Recette	0,602	0,942	0,971
⊖ Ordre	0,579	0,602	0,942
⊕ Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942
⊖ Réel	0,023	0,340	0,029
⊕ Participation du budget principal	0,023	0,340	0,029

PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors reprise de provision et hors flux croisés), s'élèvent en 2020 à 462,250 M€ contre 458,829 M€ en 2019. Les recettes sont en légère progression de 0,75 % par rapport à l'exercice précédent. Cependant, après retraitement des recettes exceptionnelles perçues en 2020 (recettes contentieux pour 6,4 M€), les recettes enregistrent une légère baisse de 2,979 M€ soit - 0,65% , issue principalement de la fiscalité (- 2,446 M€).

Budget principal

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation CA 2019/CA 2020	
Recettes réelles de fonctionnement du Budget Communautaire (en M€)				Valeur absolue	%
Fiscalité directe	126,31	128,971	126,525	-2,446	-1,90%
dotations compensation suppression TP	122,363	122,457	122,457	0	0,00%
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,839	100,322	99,809	-0,513	-0,51%
Subventions	1,011	1,626	1,811	0,185	11,39%
FPIC encaissé	5,27	5,227	5,442	0,214	4,10%
Autres produits	5,655	5,226	8,358	3,132	59,93%
Produits exceptionnels	13,056	1,599	7,656	6,057	378,80%
<i>dont recettes contentieux</i>	<i>10,664</i>	<i>0</i>	<i>6,400</i>	<i>6,400</i>	
Attribution de compensation	1,105	1,105	1,105	0	0,00%
Produits financiers	0,649	0,367	0,262	-0,105	-28,53%
Taxe sur l'électricité	0,076	0,087	0,061	-0,026	-29,90%
Total	376,334	366,987	373,487	6,500	1,77%

Les recettes réelles du budget principal connaissent une hausse globale de 1,77 % (+ 6,5 M€).

Cette hausse intègre cependant un encaissement perçu dans le cadre d'un contentieux fiscal pour 6,4 M€. Hors recettes exceptionnelles en 2020, les recettes sont stables (+ 0,1 M€ soit + 0,03 %).

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 59,5 % de dotations et compensations de l'Etat, les 40,5 % restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

Les recettes fiscales

Le total des ressources issues de la fiscalité directe fiscale représente 126,525 M€, en diminution de 2,446 M€ par rapport à 2019, réparties comme suit :

- **La cotisation économique territoriale (CET)** versée par les entreprises s'élève à 88,53 M€ (contre 91,374 M€ en 2019). Cette cotisation connaît une diminution de 3,11 % en 2020.

La CET est composée de 2 éléments :

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 72,85 M€ en progression 0,43 % (72,54 M€ en 2019)
2. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui augmente à 15,68 M€ en 2020, contre 18,87 M€ en 2019, soit – 16,88 %.

Une fois encore, l'instabilité de cette recette est à souligner puisqu'elle avait, pour rappel, augmenté de plus de 20 % entre 2018 et 2019. Pour rappel, elle s'appuie sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, données très volatiles, générant ainsi un effet de régularisation d'une année sur l'autre. Par ailleurs, la répartition de la CVAE ne s'effectue pas en fonction du produit national collecté mais selon la territorialisation du produit (selon la répartition des valeurs locatives des bâtiments et des effectifs des territoires d'implantation des établissements).

Cette recette reste par conséquent très difficile à évaluer, les effets (positifs ou négatifs) se vérifiant a posteriori.

- **Les taxes "ménages"** (taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont stables : 20,66 M€, contre 20,55 M€ en 2019, soit + 0,54%.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** croît légèrement en 2020 à 13,907 M€ (+ 1,23%).
- **Les rôles supplémentaires** de "l'ex-taxe professionnelle" et de compensation relais, homologués pour 0,798 M€ en 2020, contre 0,79 M€ en 2018.
- Les recettes de **la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** s'élèvent à 2,63 M€ en 2020 contre 2,66 M€ en 2019, soit - 1,21 %.

Les recettes issues de la fiscalité ont ainsi diminué de – 1,90 %, dont l'origine provient du produit issu de la CET, en particulier de la CVAE.

Les dotations de compensation au titre de la suppression de la taxe professionnelle

Elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 122,457 M€, en stabilité par rapport à 2019.

Les dotations de l'Etat et compensations fiscales

Elles regroupent, pour un montant de 99,809 M€ (- 0,51 % par rapport à 2019), les éléments suivants :

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) pour 64,406 M€,
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et la dotation de compensation (DC). La DGF poursuit son recul en 2019 : 33,418 M€ contre 33,88 M€ en 2019, soit -0,46 M€, - 1,36 %. Cette diminution aurait pu être plus importante mais, depuis la Loi de Finances 2019 et la réforme de la DI, la CUD n'a pas subi de baisse de cette composante et même, grâce à son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) optimisé, a connu une nouvelle évolution à la hausse, plafonnée toutefois à 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne permet toutefois pas d'absorber la diminution qui perdure sur la dotation de compensation (DC) qui constitue la deuxième composante de la DGF.
- **Les "autres" compensations de l'Etat** s'établissent en 2020 à 1,985 M€, contre 1,981 M€ en 2019.

Les subventions

Elles ont été versées à hauteur de 1,811 M€ en 2020, en progression 0,185 M€ par rapport à 2019 (1,626 M€).

Elles reprennent les subventions relatives à la mise en œuvre de projets, mais également les subventions en provenance de l'ANRU ainsi que le concours exceptionnel de l'Etat pour l'achat de masques de protection contre la COVID-19 pour la population.

Le FPIC encaissé

Pour rappel, un ensemble intercommunal (EPCI + CUD) peut être à la fois bénéficiaire et contributeur. C'est le cas pour notre territoire.

La CUD a perçu du FPIC à hauteur de 5,442 M€ en 2020 contre 5,227 M€ en 2019, soit + 4,10 %.

Les autres produits et produits exceptionnels

Les **autres produits**, qui regroupent par exemple les loyers, les redevances de réseaux, les mises à disposition, sont en forte croissance à 8,358 M€ contre 5,226 M€ en 2019. Cette différence trouve son origine dans une reprise sur provisions pour risques et charges à hauteur de 4,618 M€ (fin d'un contentieux fiscal).

Cette hausse aurait pu être plus importante mais la CUD a souhaité suspendre certains loyers de locataires touchés par la crise sanitaire (- 0,579 M€ soit - 43,80 % entre 2019 et 2020).

Les **produits exceptionnels** connaissent un très fort rebond à 7,656 M€ contre 1,599 M€ en 2019 (soit + 6,057 M€)

Cette différence s'explique par l'encaissement, en 2020, d'une recette versée consécutivement à un jugement rendu dans le cadre d'un contentieux fiscal pour 6,4 M€.

L'attribution de compensation

Il s'agit de la contrepartie des transferts de charges à la collectivité consécutivement à des mutualisations, services communs, transferts de compétences..

Elle est stable à 1,105 M€.

Les produits financiers

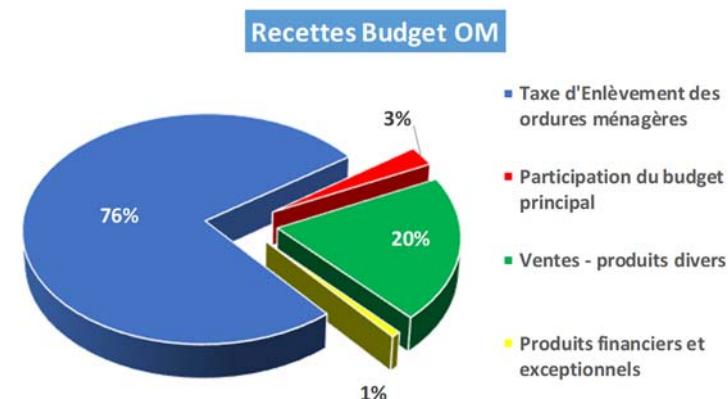
Comptabilisés à 0,262 M€ en 2020 contre 0,367 M€ en 2019.

Ils correspondent en très grande partie aux produits financiers encaissés dans le cadre d'opérations de gestion active de la dette (swap).

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les recettes issues de la TCFE s'élevaient en 2020 à 0,061 M€ contre 0,087 M€ en 2019 (recette basée sur les consommations en électricité).

Budget ordures ménagères

Recettes fonctionnement budget Ordures Ménagères	2018	2019	2020
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	28,699	29,312	29,811
Participation du budget principal	0,419	0,133	1,061
Ventes - produits divers	8,530	8,509	7,936
Produits financiers et exceptionnels	0,672	0,759	0,306
Sous total recettes réelles	38,320	38,713	39,114
Sous total réelles (hors flux croisés)	37,901	38,580	38,053



Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en légère hausse de 0,401 M€ (hors subvention du budget principal) en 2020. Cette différence s'explique par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2020 à 29,811 M€ (contre 29,312 M€ en 2019).

Le produit de cette taxe progresse de 0,499 M€ soit + 1,70 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse provient de :

- la revalorisation forfaitaire des bases (1,2 %) (pour 0,352 M€). Pour rappel, les valeurs locatives foncières (non visées par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels) sont majorées par un coefficient qui est calculé depuis 2018.
- Une légère hausse du périmètre de taxation pour + 0,147 M€.

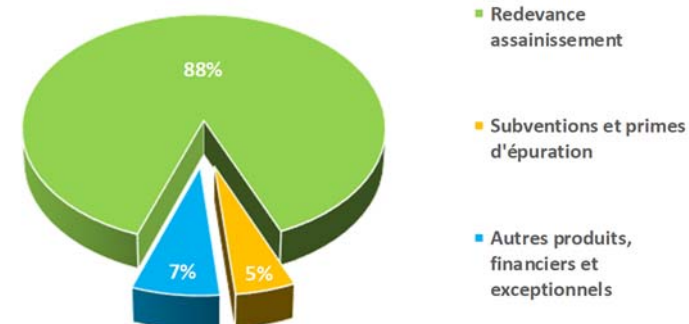
Le poste **ventes et produits divers** en légère baisse à 7,936 M€ contre 8,509 M€ en 2019, soit - 0,573 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco-emballage et éco folio).

Pour couvrir les dépenses de l'exercice 2020, la **participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre s'élève à 1,061 M€.

Budget assainissement

Recettes fonctionnement budget Assainissement	2018	2019	2020
Redevance assainissement	11,762	11,696	14,507
Subventions et primes d'épuration	2,854	0,957	0,811
Autres produits, financiers et exceptionnels	1,311	0,97	1,184
Sous total recettes réelles	15,927	13,623	16,502

Recettes Budget assainissement



Près de 88 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

En 2020, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 14,507 M€ contre 11,696 M€ en 2019 soit une croissance de 2,811 M€.

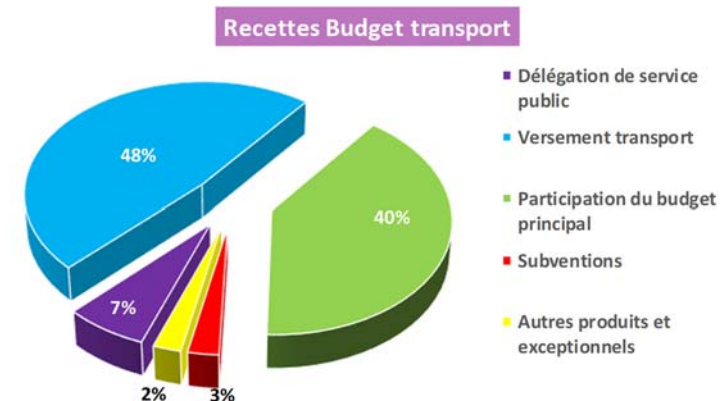
Cette augmentation importante provient d'une part de l'inflation appliquée aux tarifs précédents (+1,3%) mais surtout d'autre part d'un transfert de tarif du délégataire à la CUD, sans augmentation pour l'utilisateur. Ceci a permis, à prix global de l'assainissement courant et donc à impact neutre pour l'utilisateur, à la collectivité de récupérer des capacités d'investissement supplémentaires.

Les autres produits du service (**primes d'épuration, autres produits**) sont, pour leur part, en très légère hausse de 0,068 M€.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une augmentation de 2,889 M€ entre 2019 et 2020, corrélée à l'évolution de la redevance assainissement.

Budget Transport

Recettes fonctionnement budget Transport	2018	2019	2020
Délégation de service public	3,554	5,459	3,600
Versement transport	27,55	28,484	25,031
Participation du budget principal	13,438	21,411	20,947
Subventions	1,280	2,149	1,342
Autres produits et exceptionnels	0,279	0,401	1,215
Reprise de provision	15,140	0	0
Sous total recettes réelles	61,241	57,904	52,135



Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont diminué de 5,305 M€, soit - 14,54 %. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement transport**, qui contribue à hauteur de 48 % du budget transport, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est resté stable à 1,55 % depuis l'année 2011.

Cette recette est constatée à hauteur de 25,031 M€ en 2020 (contre 28,484 M€ en 2019), soit une baisse de 3,453 M€ (-12,12 %), conséquence directe de la crise sanitaire.

- Les recettes relatives à la **délégation de service public** représentent 6,9 % des recettes à 3,600 M€ (contre 5,459 M€ en 2019).

Ces recettes sont constatées en diminution de 1,859 M€, qui s'explique par :

- une redevance d'affermage perçue à hauteur de 3,6 M€, identique à 2019
- La fin de la comptabilisation du Crédit Impôt Compétitivité Entreprise (CICE) contre 1,78 M€ en 2019

- Les **subventions** reçues, ont été encaissées en 2020 pour un montant de 1,342 M€ contre 2,149 M€ en 2019.

Ces subventions de fonctionnement du budget transport concernent, en 2020, la participation de la Région uniquement pour le transport des lycéens et collégiens, ainsi que le dispositif « TER MER »

La différence s'explique par le versement, en 2019, du solde de l'année 2018 et de l'année 2019 dans sa totalité. Au titre de l'année 2020, seule la participation de 2020 a été perçue.

- **Aucune reprise de provision** du versement transport a été effectuée en 2020, comme en 2019.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 20,947 M€ contre 21,411 M€ en 2019, soit – 2,17 %.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La progression globale des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés), ressort à -5,711 M€, soit une diminution de 1,4%.

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses, d'une part et par budget, d'autre part.

Les charges structurelles et leur poids dans le budget

Les charges de personnel

LIBELLES EN M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019	En %
BUDGET PRINCIPAL	55,497	55,844	56,539	0,695	1,24%
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,491	0,508	0,501		
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	1,773	1,636	1,744		
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,348	0,351	0,342		
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,468	0,434	0,438		
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>	0,022	0,329	0,330		
<i>Dont Reprise du CIAC- Bourbourg</i>		0,226	0,226		
<i>Dont reprise compétence tourisme</i>	0,086	0,086	0,086		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	52,309	52,274	52,872	0,598	1,14%
BUDGET ORDURES MENAGERES	12,493	12,603	12,751	0,148	1,17%
BUDGET ASSANISSEMENT	4,034	4,162	4,269	0,107	2,57%
TOTAL Budgets	72,024	72,609	73,559	0,950	1,31%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	68,836	69,039	69,892	0,853	1,24%

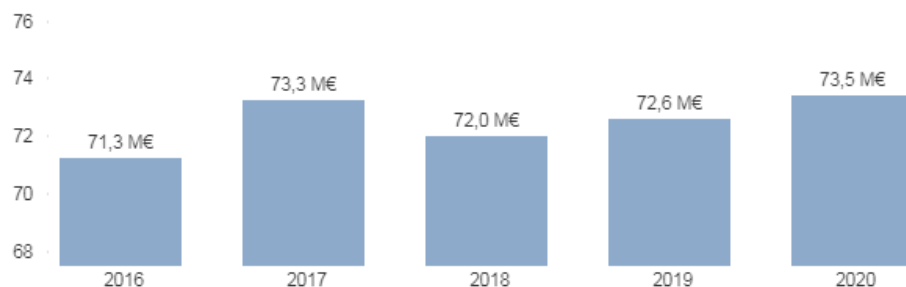
Des dépenses de plus en plus tournées vers la coopération et la mutualisation

Sur un réalisé de près de 73,5 M€ de charges de personnel hors budget Transport, des dépenses de plus en plus intégrées :

- 9,5% (7 M€) de ces charges correspondent à des dépenses de service commun (dont 3,36 M€ de dépenses soutenues par les communes). A noter que ces dépenses de masse salariale liées aux services communs donnent lieu à une diminution de l'attribution de compensation versée aux communes concernées.
- 0,6% (0,5 M€) à des prises de compétences récentes (plaisance, promotion du tourisme, intégration du CIAC de Bourbourg au 1^{er} janvier 2019)
- 2,3 % (1,7M€) correspondent à d'autres dispositifs plus anciens de solidarité intercommunale en baisse (mise à disposition d'agents dans les communes)

La masse salariale en 2020 en progression par rapport à 2019 mais qui retrouve un niveau antérieur.

Réalisé par exercice hors budget Transport



Ces dépenses de personnel ont augmenté de 1,31 % (soit plus de 0,95 M€) entre 2019 et 2020 pour retrouver leur niveau de 2017.

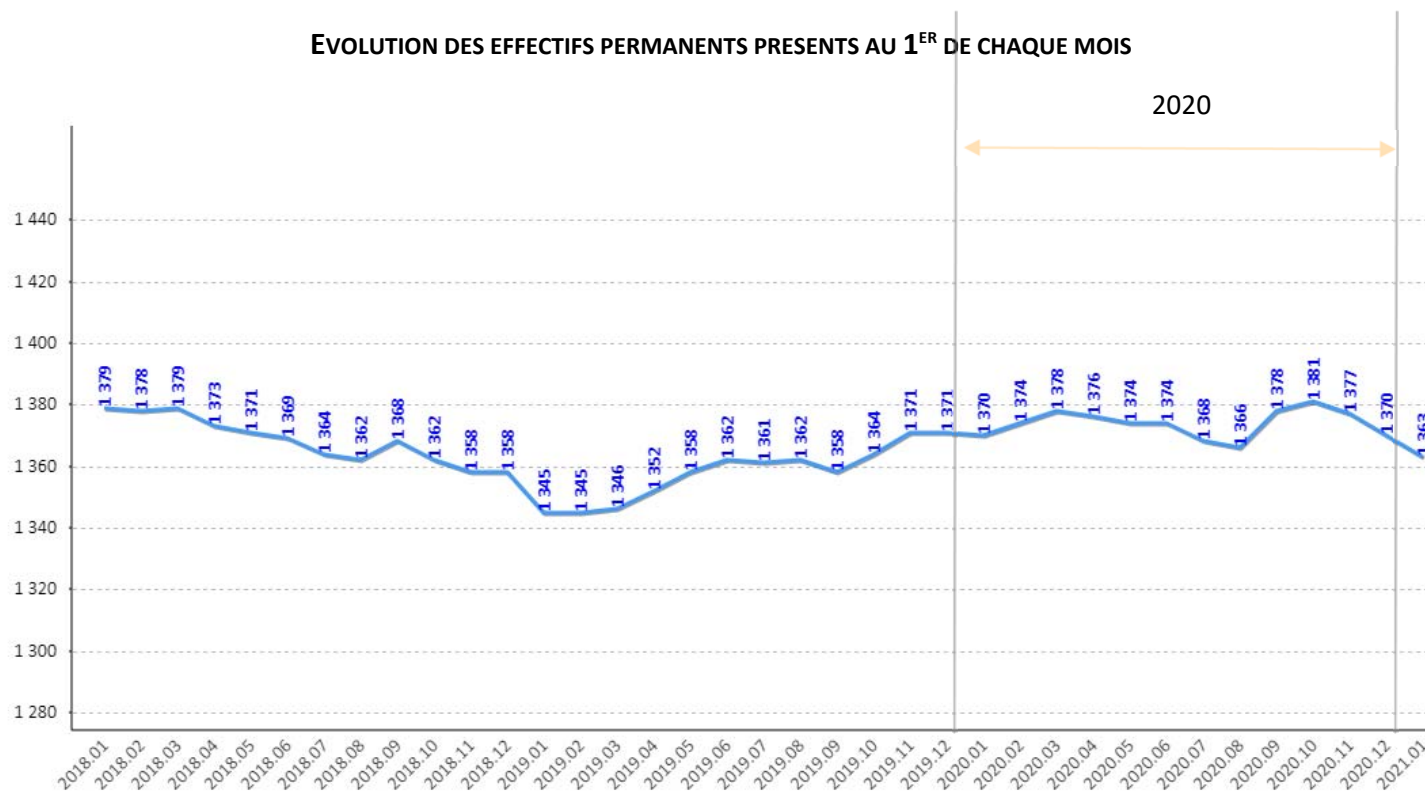
En ne retenant que les dépenses exclusivement affectées à la collectivité (hors recettes des services communs et des mises à disposition), l'évolution des dépenses se situe à un niveau supérieur à celui de 2019 (+ 1.24% contre +0.81% en 2019) mais moindre par rapport à un rythme d'évolution non piloté du GVT généralement estimé à un niveau compris entre 1,5% et 2%. A noter que cette progression va inclure les dépenses de budgets supplémentaires telles que le PPCR 2020 (qui a pesé pour 150 K€), l'augmentation de 10% des taux de cotisation du contrat collectif de prévoyance (+147K€) ou encore les dépenses dues à la crise sanitaire telles que la prime COVID ou le surcroît de dépenses de temporaires.

► Des effectifs maîtrisés

La dynamique d'arrivées a compensé les départs mais la période de confinement a généré un décalage dans les procédures de recrutement en faveur d'arrivées plus tardives.

Selon les données au sens du bilan social*, l'année 2020 comptabilise 77 sorties contre 76 arrivées et stagiairisations soit un solde négatif de -1 agents.

*Les départs d'agents finissant au 31/12/N sont comptabilisés en départs au 01/01/N+1



La hausse des dépenses a été ainsi limitée par le maintien du plan de réduction des postes 2017-2020 et la volonté de favoriser les parcours internes en ouvrant prioritairement les postes en interne.

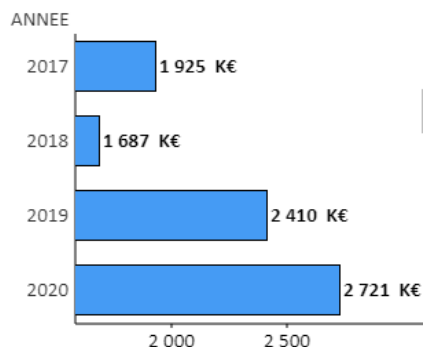
► Les effets de la crise sanitaire liée à la COVID :

Les dépenses de personnels ont été marquées cette année par les effets de la crise sanitaire. La collectivité s'est massivement adaptée pour répondre aux exigences de continuité de service tout en assurant la protection du personnel et des usagers.

Les principaux marqueurs de la crise sanitaire sur le budget 2020 (et pour certains effets, également sur le budget 2021) se concentrent sur les postes de dépense suivants :

- La mise en place d'une prime COVID pour les agents ayant travaillé en présentiel au titre de la continuité du service public lors du premier confinement 160 K€
- + 288 K€ de réalisé 2020 de contrats temporaires par rapport au réalisé 2019. L'augmentation du recours aux contrats temporaires s'explique en grande partie par la nécessité de maintenir le niveau de service durant cette période ou pour tenir les reports de certains projets du fait des conditions sanitaires.
- + 17,1K€ de produits d'hygiène et de pharmacie supplémentaires (essentiellement gels et solutions hydro-alcooliques – hors masques, distributeurs, matériels, gants, etc.)
- -170 K€ de réalisé 2020 par rapport au réalisé 2019 de recours aux heures supplémentaires et astreintes. Cette baisse a été très marquée sur la période du premier confinement
- - 27 K€ de stagiaires écoles et services civiques. La crise sanitaire n'a pas permis d'accueillir autant de stages gratifiés qu'en 2019.
- - 57K€ de suppression de cotisation CNFPT pour les mois de novembre et décembre 2020

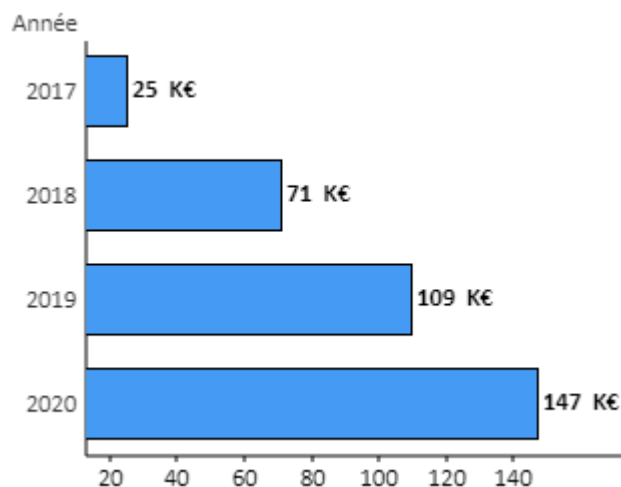
► Un recours accru aux contrats temporaires



L'année 2020 a été marquée par un recours accru aux contrats temporaires (+ 310 K€ par rapport à 2019) du fait de plusieurs effets :

- La crise sanitaire a obligé au maintien d'un volume de contrats de remplacement d'agents mis à l'isolement sur des secteurs où la collectivité a dû maintenir un niveau de service, mais aussi à des prolongations de contrats dues à des reports des concours
- Les projets dont certains ont abouti en lien avec la fin de mandat (TIGA, OGS, Politique Alimentaire et Agricole, etc.) et pour lesquels il a fallu maintenir ou accroître un niveau de recours à ces contrats.
- Le pourvoi des postes vacants pour assurer le service dans l'attente de réorganisation (postes des services d'entretien) dans le cadre de la deuxième phase d'externalisation du nettoyage au 01/01/2021

► Un recours de plus en plus marqué de l'apprentissage



Le budget consacré aux apprentis n'a cessé d'augmenter depuis 2017 atteignant en 2020 le réalisé de 147 K€.

En 2020, 18 apprentis ont, sur tout ou partie de l'année, pu se former et travailler au sein de la communauté urbaine. La CUD a connu un important effet report du fait du non-recours à l'apprentissage d'entreprises dans le contexte de la COVID et a dans ce cadre, souhaité soutenir l'emploi des jeunes tout en répondant à ses besoins en matière de GPEC.

Cette volonté de favoriser le recours à l'apprentissage est maintenue sur ce niveau tout au long de l'année 2021. La collectivité donne la possibilité aux directions d'accueillir jusqu'à un effectif de 15 apprentis par an.

► La concrétisation de projets d'économies

Sur l'année 2020, le projet d'externalisation des prestations de nettoyage est entré dans une deuxième phase et aura pour impact une baisse de dépenses de personnels sur 2021 estimée à 400 K€.

Aussi le plan d'économie 2017-2020 de fermeture des postes conclut sur cette période à un bilan de -52 postes (hors effets de mutualisations).

► **Autres effets observés sur 2020 :**

- Allocations chômage : -28,7 K€, prestation auparavant assurée par la CUD en auto-assurance, cette dépense en diminution a vocation à moyen terme à disparaître dans le cadre du nouveau système d'adhésion à Pôle emploi, désormais compétent pour la prise en charge de ces allocations (gestion des reliquats de contrats antérieurs à février 2017).
- Contrat collectif Prévoyance : +147 K€ : les taux de cotisation ont augmenté en 2019 de 10%. Une partie de cette augmentation est tout de même absorbée par un précompte sur salaire pour les revenus les plus élevés.

Perspectives:

► PROSPECTIVE 2021 ET AU-DELA

Le contexte économique et financier général ainsi que les mesures prises par l'Etat pour maîtriser les dépenses dont le contrat de Cahors ont conduit la CUD à poursuivre ses mesures budgétaires.

Le budget 2021 a été construit en tenant compte des mesures nationales connues au 25 janvier 2021 (réévaluation de la compensation de la hausse de la CSG, prime de précarité sur les contrats de moins de 12 mois, etc.).

L'objectif de réduction des dépenses de personnels reste fixé à -0.75%/an de CA à CA, à périmètre constant.

A la suite de ce cadrage général, la direction des ressources humaines rencontre l'ensemble des directions générales et des directions dans le cadre d'un cycle de gestion, afin de connaître les pistes d'optimisation pouvant être mobilisées tant au regard des départs naturels que de projets qui seront menés à horizon 2021 et au-delà. L'exercice sera reconduit annuellement et au cours d'arbitrages intermédiaires afin d'affiner les données.

En parallèle, un cadrage plus fort des règles de gestion RH a été posé et partagé en ce début d'année 2021 dans le cadre d'un plan emploi piloté par la Direction Générale. Ces règles visent à une meilleure maîtrise de la masse salariale tant dans la régulation du recours aux contrats que dans la limitation du recours à l'externe.

► Les projets engagés

La collectivité s'engage dès 2021 dans un projet de rapprochement de son administration avec le Grand Dunkerque mais aussi avec les autres communes du territoire qui le souhaitent. Une organisation commune Ville-CUD par la mise en place de DGA communs est d'ores et déjà amorcée. 2021 est l'année où est posée, dans une logique de préfiguration de directions mutualisées et avec l'appui des managers et des agents, les premières déclinaisons à l'échelle des directions et services de ces rapprochements.

Ces projets de mutualisation (CUD/Ville de Dunkerque et autres communes) ainsi que le renouvellement du processus de mise à disposition avec facturation au coût réel vont marquer ce mandat avec une part grandissante des prestations d'ingénierie et d'expertise de la collectivité à destination de ses partenaires que sont les communes, dans une logique de partage de la ressource.

A noter, enfin, aussi que pourraient influencer sur la masse salariale les chantiers que sont le régime Indemnitaire et le temps de travail (passage au 1607H), dont les effets précis seront connus courant 2021, avec un objectif de mise en œuvre au 01/01/2022.

► Des nouveautés apportées par la loi de transformation de la fonction publique :

La collectivité peut désormais recourir à de nouveaux types de contrats tels que les contrats de projets, permettant de recruter un agent contractuel sur une période de 1 à 6 ans. Ce contrat permet de répondre à des besoins temporaires dans le cadre de projets qui ne pouvaient être couverts par des agents contractuels de renfort (maximum 12 mois) ou par le recrutement d'un agent titulaire à redéployer à la fin de sa mission. Cette nouvelle possibilité fait écho à la tendance de fond d'accroissement de l'expertise notamment en ingénierie de projet, dans laquelle la collectivité s'inscrit. Aussi, la collectivité peut désormais recourir aux contrats à temps non complets, complétant ainsi la palette de moyens possibles pour une gestion plus souple des activités qui lui sont confiées.

Les subventions versées

LIBELLES En M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019	en %
BUDGET PRINCIPAL	25,337	25,478	24,564	-0,914	-3,59%
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,008	0,008	0,003		
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,021	0,021	0,010		
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,008	0,010	0,005		
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,007	0,007	0,007		
<i>dont reprise compétence tourisme</i>	1,730	1,730	1,730		
<i>dont reprise Kursaal</i>	0,278	0,558	0,558		
<i>dont reprise compétence Espace Santé du Littoral</i>	0,654	0,654	0,654		
<i>dont reprise compétence Maison Environnement</i>	0,111	0,111	0,111		
<i>dont reprise compétence médecine préventive</i>	0,000	0,003	0,001		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	22,522	22,380	21,487	-0,893	-3,99%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,133	0,152	0,150	-0,002	-1,32%
BUDGET ASSAINISSEMENT (*)	0,073	0,076	0,076	0,000	0,00%
BUDGET TRANSPORT	0,455	0,464	0,148	-0,316	-68,10%
BUDGET GEMAPI	0,941	1,412	1,371	-0,041	-2,90%
TOTAL Budgets	26,939	27,582	26,309	-1,273	2,39%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	24,124	24,484	23,232	-1,252	1,49%

(*) Subventions constatées au Chapitre 012 Charges de personnel

Les subventions de fonctionnement sont constatées en baisse de 1,27 M€.

On peut notamment relever les mouvements à la baisse significatifs suivants :

- Non reconduction de la subvention affectée ponctuelle « Gigantisme » au Fonds Régional d'Art Contemporain (-160K€)
- Non reconduction de la subvention affectée ponctuelle au Bureau technique des villes Libanaises (- 138K€)
- Diminution des subventions attribuées à l'Espace santé du Littoral en vue de mise à profit de réserves financières (- 119K€)
- Non reconduction de la subvention affectée ponctuelle à la Fédération Française des Sports de Glace pour organisation des championnats de France 2019 (-90K€)

A contrario on soulignera les progressions suivantes :

- Subvention nouvelle attribuée à Entreprendre Ensemble à hauteur de 150K€ (opération 1 permis 1 emploi)
- Subvention exceptionnelle à la SAEMS BCM dans le cadre de la crise sanitaire à hauteur de 119,5K€, afin de compenser au club la perte d'une part de contrat d'image CUD pour un montant similaire
- De la même façon, subvention exceptionnelle à l'EURSL USDK dans le cadre de la crise sanitaire à hauteur de 159,4K€, afin de compenser au club la perte d'une part de contrat d'image CUD pour un montant similaire

Les charges à caractère général

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

LIBELLES EN M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019 en M€	En %
BUDGET PRINCIPAL	24,199	25,563	23,540	-2,023	-8,36%
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,042	0,049	0,035		
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,272	0,271	0,104		
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,074	0,078	0,077		
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,073	0,074	0,089		
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>	0,004	0,046	0,052		
<i>dont recettes stationnement en compensation</i>	0,283	0,248	0,149		
<i>dont reprise compétence tourisme</i>	0,040	0,040	0,040		
<i>dont reprise CIAC-Bourbourg</i>		0,042	0,042		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	23,411	24,715	22,972	-1,743	-7,45%
BUDGET ORDURES MENAGERES	17,536	17,911	18,258	0,347	1,98%
BUDGET ASSANISSEMENT	2,311	2,426	2,390	-0,036	-1,56%
BUDGET GEMAPI	1,150	0,996	0,412	-0,584	-50,78%
TOTAL Budgets	45,196	46,896	44,600	-2,296	-5,08%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	44,408	46,048	44,032	-2,016	-4,54%
BUDGET TRANSPORT - DSP	42,333	50,736	49,751	-0,985	-2,33%

Ces charges diminuent de 2,296 M€ en 2020, soit une baisse significative de 5%. Après retraitement des transferts de charges, compensées par l'attribution de compensation, ou de recettes nouvelles, la réduction est ramenée à 4,5%, soit un montant de -2M€.

L'évolution de ces charges doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Par budget

Pour le budget principal, l'évolution de ces charges est en baisse : -2,023 M€, soit -8,36%.

Il convient cependant, comme pour les dépenses de personnels et les subventions, de retraiter cette hausse du différentiel liée à la mise en place des services communs avec les communes membres pour les autorisations du droit du sols, les archives, les systèmes d'information, le garage, la médecine préventive, la reprise du stationnement et d'un volet de la compétence tourisme pour 0,848 M€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant comme traité dans le tableau ci-dessus. La reprise des dépenses de stationnement qui s'élèvent à 390K€ en 2020 s'accompagne d'une recette nouvelle sur les parkings de 149 K€ qui vient également en atténuation de ces charges.

En retraitant les charges liées aux changements de périmètre d'intervention de la Communauté Urbaine de Dunkerque (transferts entre les communes et la CUD et la création de services communs). La maîtrise des charges est ainsi ramenée à -1,743 M€ (soit -7,45 %) et provient de deux effets. En premier, élément de contexte, la crise sanitaire a amené la collectivité à réduire mécaniquement certaines dépenses. En second, la collectivité au regard du contexte financier et sanitaire, a accentué les efforts de réduction des dépenses publiques en fixant un objectif de réduction des dotations budgétaires entre 2019 et 2020 de -6,4% sur les charges à caractères générales alors que le cadrage budgétaire initial était de -1% lors du vote du budget.

D'un côté certains postes de dépenses ont augmenté en lien directement avec la crise sanitaire : +1,7M€ pour les dépenses liées à la crise sanitaire pour la population et le soutien aux entreprises et associations (+98K€). D'autres charges liées à la mise en place de nouveaux équipements tels que la nouvelle Patinoire Michel Raffoux (+375K€), le stade Tribut (+135K€), l'entretien du patrimoine communautaire sont des postes de charges en augmentation significative au regard de la prise en charge des dépenses sur la CUD. Aussi, les décalages d'évènements organisés par la CUD ont engendré des coûts supplémentaires comme pour la Tall Ship Race, le tour de France à la voile.... A contrario, certains évènements non planifiés initialement ont pu être organisés sur le territoire communautaire à l'image de la Solitaire du Figaro. Les frais de fonctionnement des structures et services ont toutefois permis d'atténuer la charge supportée à la CUD avec des diminutions de l'ordre de 300K€ sur la communication, 280K€ sur la maintenance applicative et la diminution de charges liées aux fermetures des équipements et/ou services (PLUS : -200K€ ; Halle aux sucres : -250K€, le réseau Les Balises : -176K€).

Pour les budgets annexes, au regard des contraintes de l'activité, du service rendu et du poids financiers (hors DSP transport), l'effort demandé lors du cadrage budgétaire est moindre avec un objectif de stabilisation des dépenses à caractère général.

Concernant le budget des ordures ménagères, l'augmentation des dépenses à caractère général en fonctionnement est de 347 K€ en 2020, soit 1,98 %. Celle-ci s'explique essentiellement par des charges plus importantes pour l'exploitation des centres de valorisation des déchets (+740 K€), le développement d'actions en faveur de l'amélioration du tri (+220K€ sur la collecte porte à porte) et la valorisation des déchets (+87K€). En revanche, des réductions viennent réduire l'impact de ces hausses notamment avec la baisse de la charge du centre de tri (-531K€) et le fonctionnement des véhicules légers liés à la collecte (-165K€).

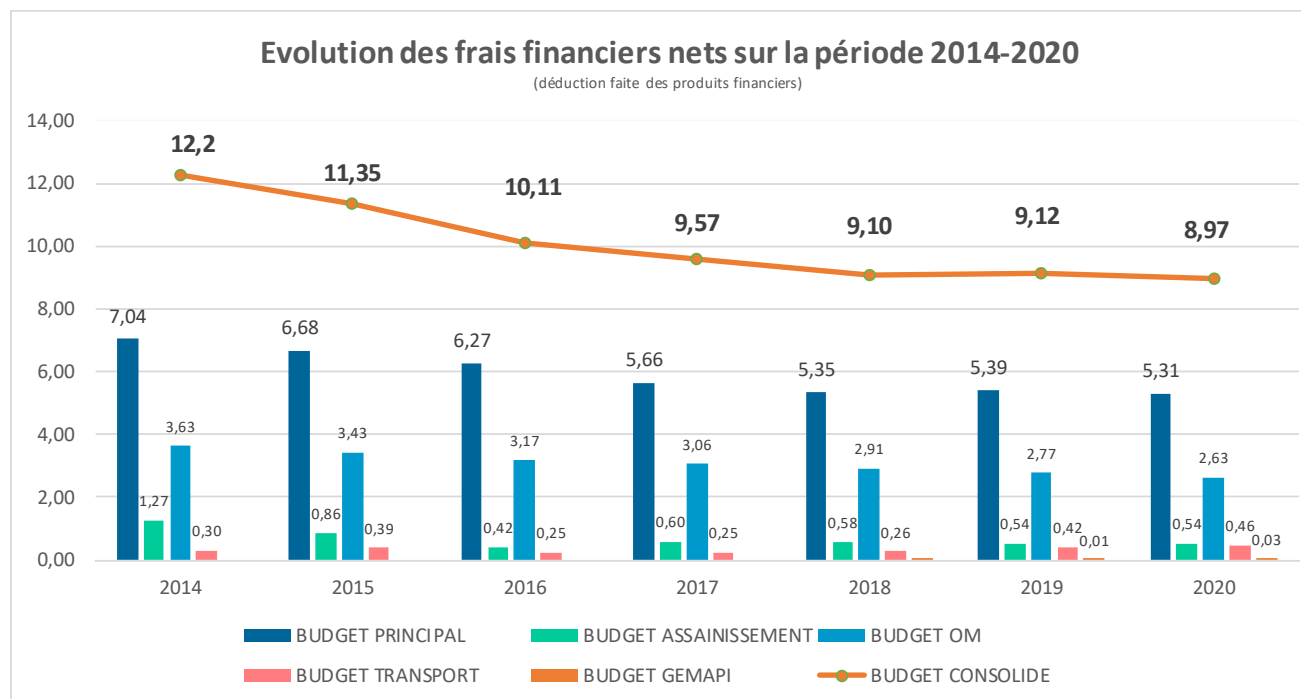
Le budget assainissement, voit ses charges à caractère général se réduire en 2020 avec une variation de -1,56% pour un montant de -36K€. La variation relève à la fois de hausses sur certains postes tels que les dépenses sur les postes de relèvement (+13,8K€), le fonctionnement du système d'assainissement (13,4K€) et de baisses de certains postes de dépenses comme celui lié à l'utilisation de véhicules légers (-37K€) et les dépenses sur les réseaux (-23K€).

Le budget GEMAPI, l'évolution des charges est en baisse de 584K€, soit une évolution significative de -51 %. Cette évolution s'explique essentiellement le décalage d'opération au regard de la crise sanitaire sur l'entretien (curage) et l'aménagement programmé initialement.

Les Frais financiers

Dans un contexte de taux courts historiquement bas depuis la crise financière de 2008, **la stratégie de « variabilisation de la dette » mise en place par la Communauté Urbaine conduisant notamment à souscrire, sur la période 2008-2018, ces nouveaux financements principalement à taux variable, a permis de réduire le coût de la dette de manière importante sur la période 2014-2018** (9,10 M€ en 2018 contre 12,20 M€ en 2014).

Après une année de stabilisation des frais financiers en 2019, ces derniers s'inscrivent sensiblement à la baisse au terme de l'année 2020 à 8,97 M€, malgré une évolution à la hausse de l'endettement.



En fin d'année 2018, l'analyse de l'évolution du risque de taux avait laissé apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement avec un risque d'augmentation des frais financiers en cas d'évolution à la hausse des taux courts monétaires. Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement dès 2019 en orientant notamment, les nouveaux financements à taux fixe dans un environnement en définitive particulièrement propice.

En effet, **les prêts à taux fixe performants souscrits en 2019 et 2020** (respectivement constatés en moyenne à 1,10% et 0,85% sur une durée de prêt de 30 ans) **contribuent aussi, à la baisse des frais financiers ; cette tendance à la baisse des frais financiers en 2021 devrait perdurer sous réserve d'une maîtrise de l'endettement.**

Les collectivités locales bénéficieront toujours, en effet, de conditions de financements particulièrement favorables pour l'année 2021 dans la mesure où la Banque Centrale Européenne maintiendra, au regard de la crise sanitaire, une politique ultra accommodante visant à soutenir la relance économique (taux courts négatifs et des taux longs toujours très bas même si une légère remontée des taux longs est constatée sur le début d'année 2021).

La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, sont abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 13,366M€ en 2020 en progression sur les deux derniers exercices de 495K€, soit +3.85%. Une augmentation est constatée à partir 2018 alors que jusqu'alors, l'harmonisation des cotisations permettaient une stabilisation ou diminution de ce poste.

La solidarité envers les communes

La solidarité communautaire se poursuit au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2020, 166,407 M€ ont été reversés aux communes membres pour environ 315 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi 53% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 121,247 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, en augmentation de 0,243 M€ par rapport à 2019. Cette augmentation provient de l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS...). Cette hausse d'AC s'accompagne d'une diminution d'un montant égal des dépenses de personnel et charges (à caractère général et subventions).
- 45,160 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ; en quasi-stabilité par rapport à 2019 (45,114 M€). Cette stabilité est réglementaire dans la mesure où la législation ne permettait pas de l'augmenter sans adoption d'un nouveau Pacte Fiscal et Financier avec les communes. Ce dernier est en cours d'élaboration et sera mis en place au cours de l'année 2021.

La contribution au fonds de péréquation horizontal (FPIC)

Le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes (FPIC) a été créé en 2011.

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC, ce qui est le cas pour notre territoire.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 7,321 M€ en 2020 (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, portant ainsi le montant 2020 à 12,482 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 7,321 M€, contre 7,406 M€ en 2019, pour la première année en légère diminution de 0,224 M€.

		2018	2019	2020	Variation 2019/2020
FPIC NET					
CUD	Part CUD	- 7 214 185	- 7 406 344	- 7 321 397	84 947
	Part COMMUNES	- 5 412 029	- 5 299 756	- 5 160 339	139 417
	TOTAL	- 12 626 214	- 12 706 100	- 12 481 736	224 364
COMMUNES		- 5 412 029	- 5 299 756	- 5 160 339	139 417
DSC COMMUNES					
DSC		49 000 621	50 014 162	50 014 162	-
DSC EXCEPTIONNELLE		549 195	399 195	445 115	45 920
FPIC		- 5 412 029	- 5 299 756	- 5 299 756	-
DSC NETTE		44 137 787	45 113 601	45 159 521	45 920

Les charges exceptionnelles

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. Alors qu'en 2019, elles s'élevaient 2,95M€ en nette recul par rapport à 2018 (versement lié à un contentieux de 10,664M€), elle s'élève en 2020 à 1,271M€, soit une baisse de 1,681M€. Le niveau d'annulation de titres a fortement diminué (-2,16M€) tandis que le versement de subventions exceptionnelles a augmenté de +605K€ lié à la crise sanitaire en faveur des entreprises et associations.

C. LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2020, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à 57,42 M€. Au CA 2019, elle était constatée pour 48,28 M€, soit une progression de 9,14 M€. Il est à noter que la reprise de la provision de 4,168M€ réalisée en 2018 pour le contentieux Arcelor Poliméri conjuguée à l'encaissement exceptionnel de 6,403M€ suite au dénouement de ce contentieux a permis d'améliorer le niveau de ce ratio.

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un taux d'épargne brute de 12,42 % fin 2020, au-dessus du seuil minimum fixé par le pacte fiscal et financier pour la période 2016-2020.

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette (hors produits financiers). Fin 2020, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 66,95M€, en augmentation au regard de l'amélioration.

Le taux d'épargne de gestion, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. Le taux d'épargne de gestion de la communauté urbaine était de 14,48 % fin 2020, et 12,51 % fin 2019. Ce niveau d'épargne de gestion illustre donc que l'évolution du ratio n'est pas liée au poids des intérêts de la dette.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait fin 2020 à 28,03 M€. Fin 2019, elle était constatée à hauteur de 19,8 M€, soit une hausse de 8,23M€.

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la capacité de désendettement. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI. La capacité de désendettement de la communauté urbaine demeure satisfaisante puisqu'elle s'établit en consolidé à 7,6 ans fin 2020.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios (données non retraitées)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
en M€				
EPARGNE BRUTE ¹	70,153	58,019	48,280	57,420
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15,22%	12,06%	10,52%	12,42%
EPARGNE DE GESTION	79,726	67,119	57,400	66,951
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	17,30%	13,95%	12,51%	14,48%
EPARGNE NETTE	42,81	30,29	19,80	28,03
ENDETTEMENT ²	346,02	367,38	420,1	437,8
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,9 années	6,33 années	8,7 années	7,6 années

¹ Hors flux croisés entre budgets et déduction faites des produits financiers entre dépenses et recettes, FPIC net, données brutes sans retraitements réalisés en analyse financière

² Hors dette récupérable Agence de l'eau ; hors dette comptes 165 - 1676 - 168 ; Déduction faite des amortissements "provisionnés" relatifs à l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2012 (7,88 M€ au 31/12/2016 ; 9,85 M€ au 31/12/2017 ; 11,82 M€ au 31/12/2018 ; 13,79M€ au 31/12/2019 et 15,76M€ au 31/12/2020)); déduction faite des emprunts relais de 15M€ souscrit en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité et 13M€ dans le cadre du préfinancement du FCTVA a la fois concernant le décalage de versement de l'Etat pour 2020 et la récupération liée au transfert sur le budget communautaire d'opération de voirie réalisé en même temps que le projet DK'Plus de mobilité

PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant les investissements, il convient d'étudier dans un premier temps la nature et le poids des dépenses pour analyser ensuite leur mode de financement.

D. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les 3 postes "clés" de la section d'investissement sont les dépenses d'équipement, les subventions d'équipement, et le remboursement de la dette.

1. NATURE ET POIDS DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 118,434 M€ en 2020 dont 16,767 M€ au titre des subventions d'équipement, et 0,5M€ affectés au THNS.

L'effort d'équipement en 2020 hors THNS est quasi équivalent à celui de 2019 (+0,164M€).

L'analyse des dépenses d'investissement se distingue selon qu'il s'agisse des dépenses d'équipement directes réalisées par la CUD ou des subventions d'équipement versées, principalement aux communes.

Les dépenses d'équipement peuvent être analysées sous trois angles :

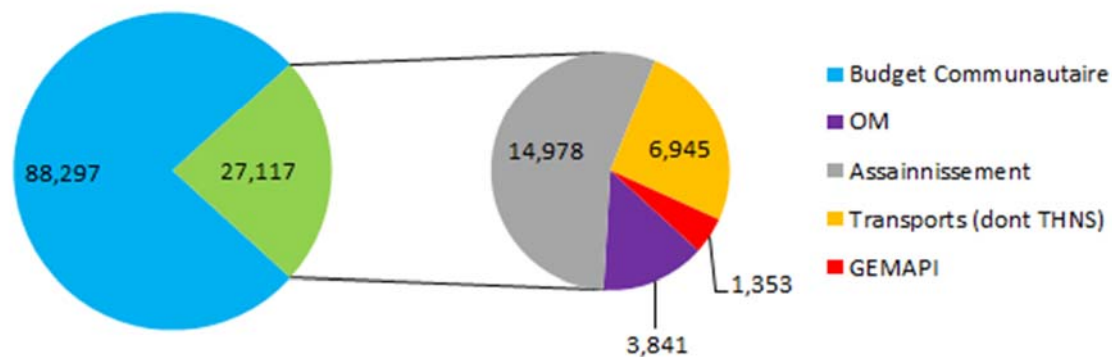
- la lecture par budget,
- la lecture par nature de dépenses,
- la lecture par enveloppe.

Les dépenses d'investissement regroupées par budget

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal.

Le montant total de 118,434 M€ se décompose ainsi comme suit :

Dépenses d'investissement par budget (en milliers d'€)

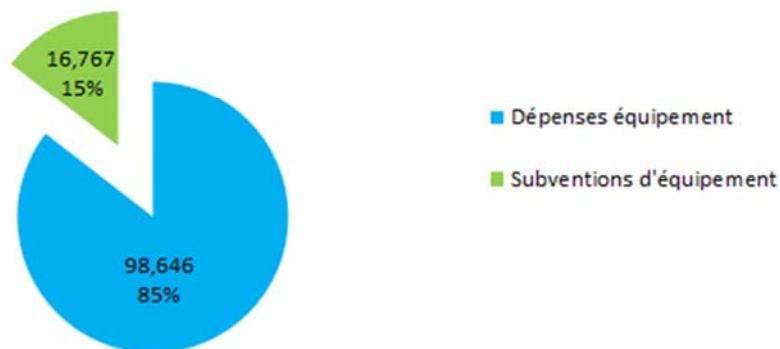


Les dépenses d'investissement regroupées par nature de dépenses

Les dépenses d'investissement peuvent être distinguées selon qu'il s'agisse de dépenses d'équipement ou de subventions versées.

La répartition est la suivante :

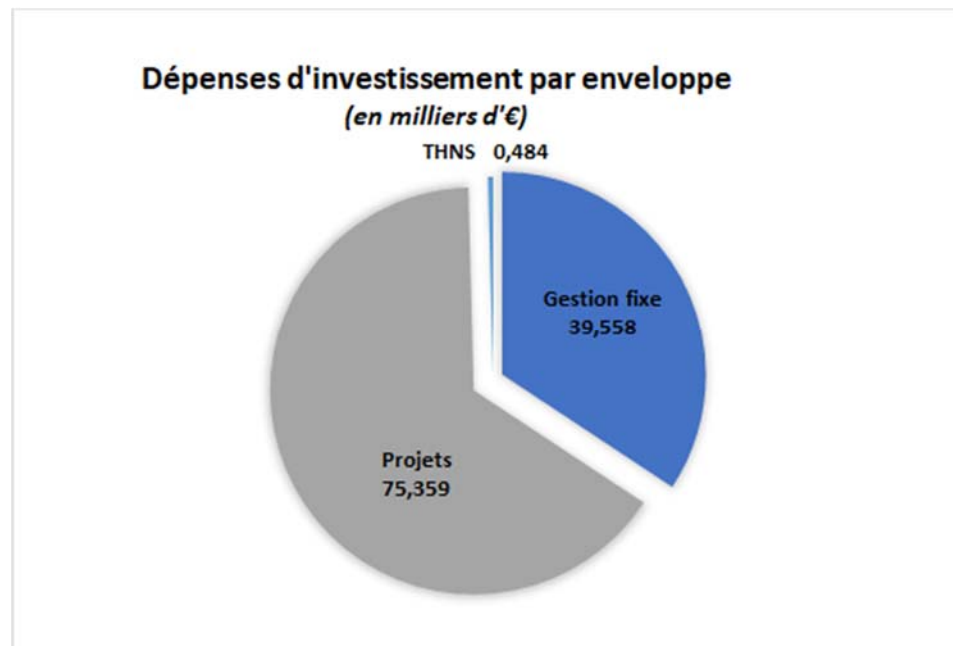
Dépenses d'investissement par nature de dépenses (en millions d'€)



Les dépenses d'investissement par enveloppe

Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes : l'enveloppe de "gestion fixe" et l'enveloppe "projets".

- L'enveloppe de gestion fixe regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 34 % des dépenses d'équipement.
- L'enveloppe projets : les investissements liés à des projets uniques. Les dépenses consacrées aux projets constituent 64 % des dépenses d'équipement.



L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains

Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

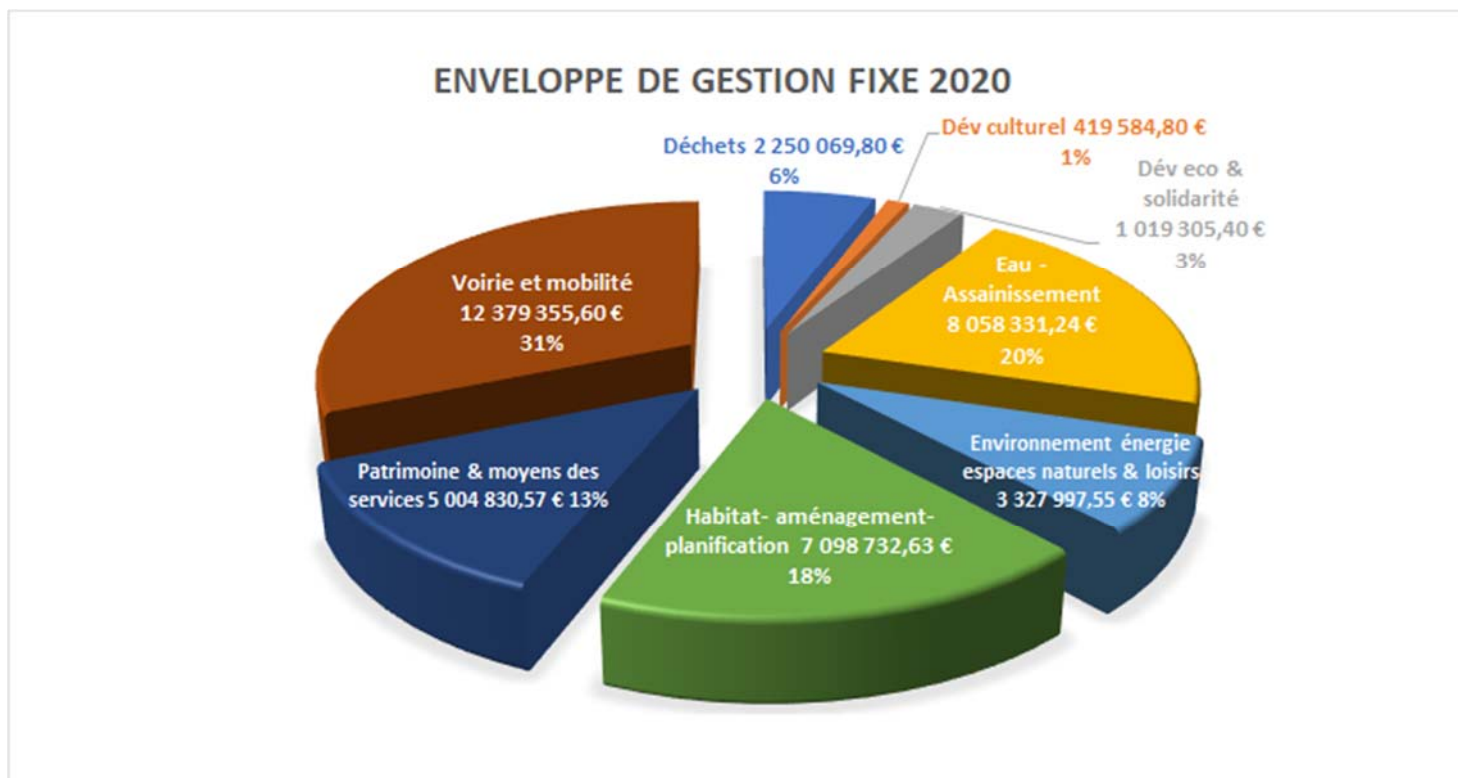
- la collecte et traitement des ordures ménagères,
- l'assainissement,
- les transports,
- l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- les travaux dans les bâtiments communautaires,
- les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,

- les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Cette enveloppe représente 39,5 M€ et se répartit selon les thématiques suivantes :



À compter de 2017 et sur la période 2017 – 2020, la majorité de ces investissements (70 %) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

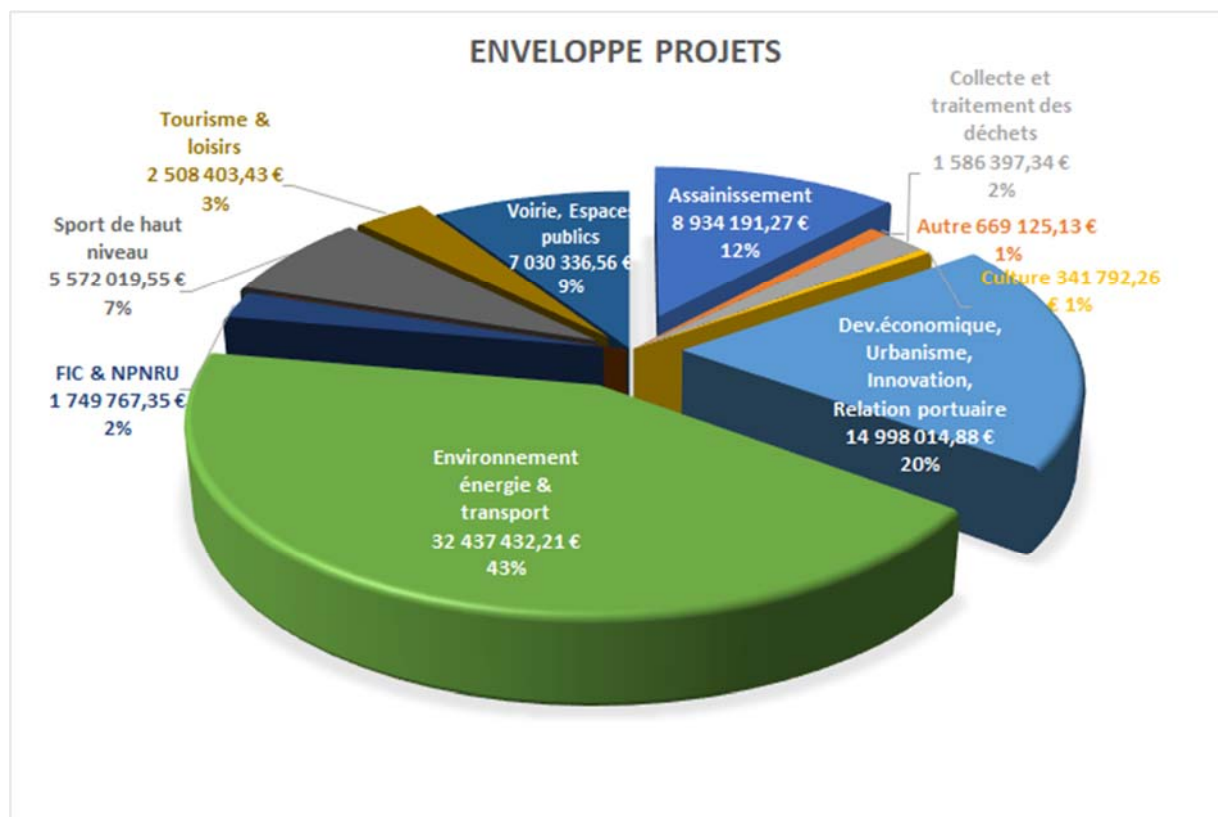
Ces AP / CP sont entérinés par délibérations distinctes prises par le Conseil Communautaire.

L'enveloppe projets

L'enveloppe dite "projets" regroupe les investissements non récurrents et permet de financer des projets uniques gérés par politique en fonction des délégations. Cette enveloppe représente

75,8 M€ soit 66 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2020.



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge. On note que la thématique Environnement, énergie et transport

représente 43% des investissements. Ce poids important est lié à l'intégration de l'opération de basculement des dépenses de voirie réalisées dans le cadre du THNS par le budget transport mais relevant de la voirie classique et devant donc être imputées au budget principal.

2. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

En 2020, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 29,391 M€, contre 28,476 M€ en 2019, soit une augmentation de 3,2 % contre une augmentation de 2,7% en 2019. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

3. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

- En 2020, la collectivité a versé 16,767 M€ de subventions d'équipements dont 70% sont représentés par les opérations suivantes en lien avec le GPMD et l'habitat :
- Appui aux opérations d'aménagement du Port : 4,5M€
- Subventions relatives aux logements sociaux neufs : 2,3 M€
- Aides ANAH : 2,2M€
- Reflex énergie : 1M€
- Aide à l'accession : 1,1 M€

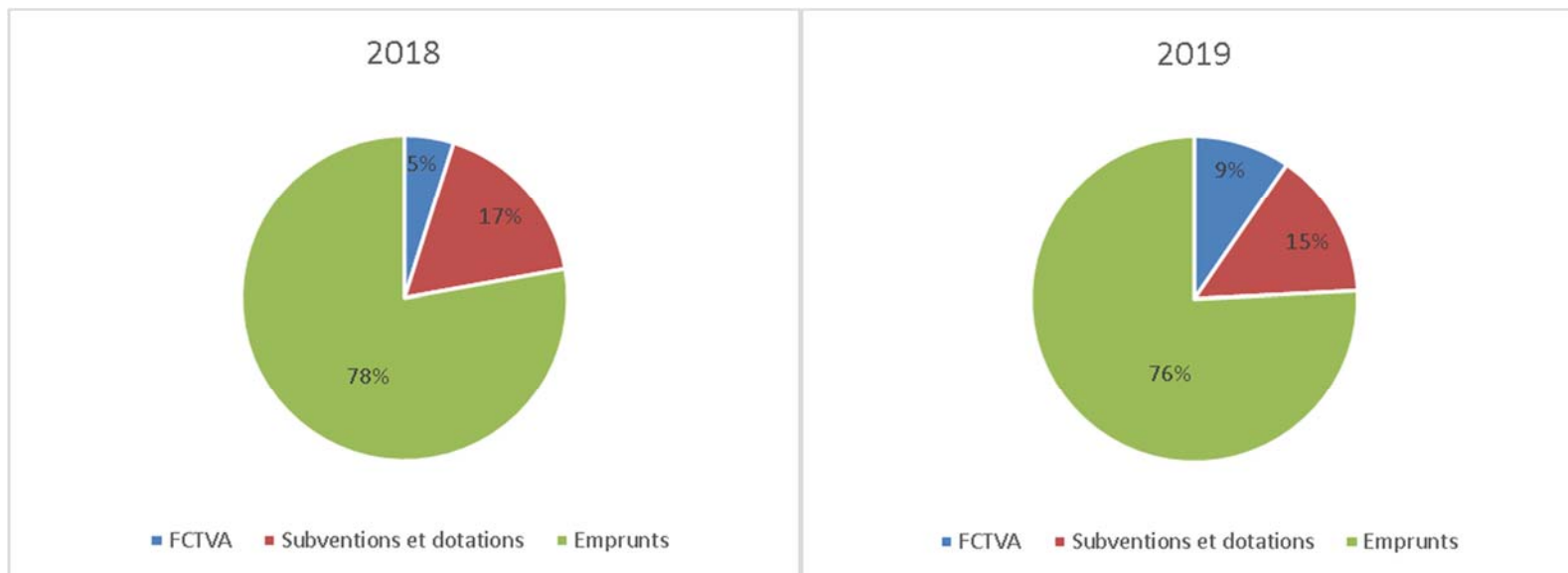
E. LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne brute et l'épargne nette ont été analysées précédemment.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) n'a pas été encaissé, en 2020 lié à un décalage de versement qui devrait être réalisé en 2021, d'un montant estimé à 7M€ alors qu'en 2019, le TCTVA perçu était de 6,242M€. Cette dotation est liée aux dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice précédent et dépend donc du niveau d'investissement réalisé l'année précédente après examen par les services de l'Etat des dépenses éligibles au FCTVA.

Des subventions et dotations ont été encaissées à hauteur de 14,133M€ en 2020. Elles s'élevaient en 2019 à 15,719 M€.

L'emprunt : le recours à l'emprunt en 2020 a été de 55,8 M€ (déduction faite des emprunt relais de 13M€ de 2020 pour financer des décalages de versements non encaissés), contre 84,55 M € en 2019. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.



F. LA DETTE ET SA GESTION

1. EVOLUTION DE LA DETTE

A la date du 31 décembre 2020, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque (hors compte 165-1676-168) s'élève de manière consolidée à 484,293 M€ contre 452,014 M€ au 31/12/2019.

Cette dette est composée essentiellement de la dette bancaire pour un encours de 472,756 M€, et de manière résiduelle pour un encours de 11,537 M€ de la dette consentie par l'Agence de l'eau (9,258 M€) et par l'Etat (avance remboursable accordée aux autorités organisatrices de la mobilité : 2,278 M€).

Toutefois après les retraitements décrits ci-après, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élève en définitive au 31/12/2020 à 437,75 M€ contre 420,09 M€ au 31/12/2019.

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	444 023 127	98,23%	472 755 948	97,62%	28 732 821	6,47%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	0	0,00%	2 278 690	0,47%	2 278 690	#DIV/0!
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	7 991 066	1,77%	9 258 470	1,91%	1 267 404	15,86%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES avant retraitement	452 014 193	100,00%	484 293 108	100,00%	30 000 225	6,64%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable infine	13 790 000	3,05%	15 760 000	3,25%	1 970 000	14,29%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	3 128 400	0,69%	2 780 800	0,57%	-347 600	-11,11%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	15 000 000	3,32%	15 000 000	3,10%	0	0,00%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'Agence France Locale (préfinancement du FCTVA non perçu en 2020 ; encaissement décalé en 2021)		0,00%	7 000 000	1,45%	7 000 000	#DIV/0!
Déduction emprunt relais souscrit auprès du Crédit Agricole (préfinancement du FCTVA lié aux dépenses d'investissements (réalisées principalement en 2018 et 2019) transférés au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ; encaissement prévu en 2021)		0,00%	6 000 000	1,24%	6 000 000	#DIV/0!
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES après retraitement	420 095 793	92,94%	437 752 308	90,39%	17 656 515	4,20%

En effet les encours de la dette au 31/12/2019 et 31/12/2020 doivent toutefois être retraités dans la mesure où ceux-ci :

- Ne prennent pas en compte le remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (15,76 M€ au 31/12/2020 et 13,79 M€ au 31/12/2019) ;
- Intègrent les emprunts relais de court terme souscrits en 2018 (15 M€) et 2020 (7 M€ + 6 M€) respectivement dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité et de l'encaissement du FCTVA non perçu en 2020 sur les dépenses d'investissement du budget principal, mais aussi sur les dépenses d'investissements transférées au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ;
- Intègrent la dette Agence de l'eau récupérable pour les investissements réalisés par SUEZ (2,78M€ au 31/12/2020 et 3,128 M€ au 31/12/2019).

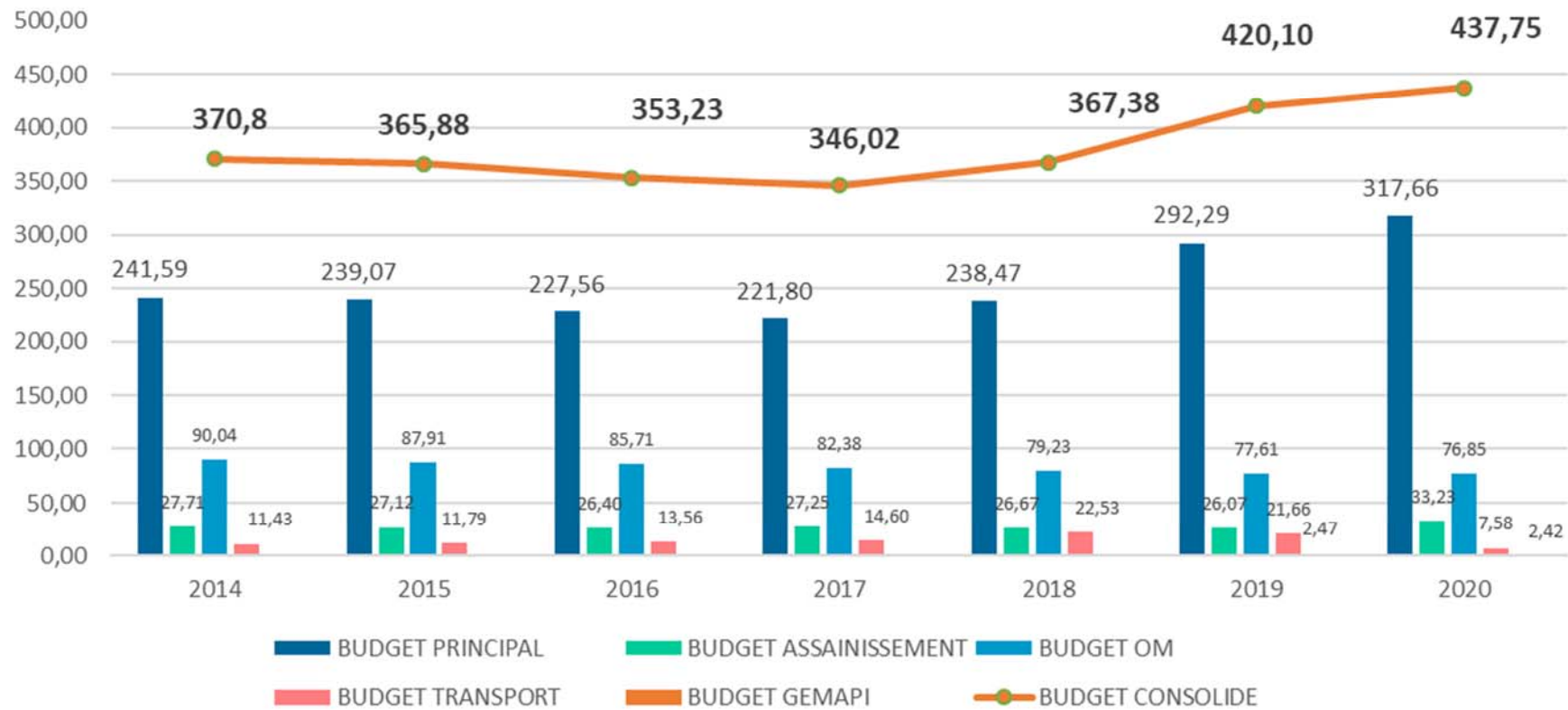
L'année 2020 affiche donc en définitive une variation positive de la dette de 17,65 M€ conduisant à un endettement supplémentaire de +4,20%.

Pour autant, **le recours à l'emprunt** (hors financement des dépenses d'investissements transférées au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité **a été plus modéré sur l'exercice 2020 compte tenu d'un niveau de réalisation des dépenses d'investissements 2020 plus contenu à 84M€** (contre 124 M€ sur les deux dernières années).

En définitive, l'évolution de la dette sur la période 2014-2020 reste modérée +66.95 M€ (+10 M€ en moyenne annuelle) au regard notamment du volume d'investissements réalisés sur la même période d'un montant de 660 M€ (94 M€ en moyenne annuelle).

Evolution de la dette consolidée retraitée sur la période 2014-2020

(hors compte 165- 1676-168)



De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement pour l'année 2020 est constatée principalement sur le budget principal et le budget Assainissement :

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En effet, l'endettement du budget principal progresse de 40,34 M€ (soit +13,18%) pour s'élever à 346,42 M€ au 31/12/2020 (contre 306,08 M€ au 31/12/2019). **Après retraitement de l'emprunt obligataire in fine et des emprunts relais pour les raisons évoquées ci-avant, la dette du budget principal s'élève en définitive à 317,62 M€ (contre 292,29 M€ au 31/12/2019) soit une progression de l'encours en définitive de 25,37 M€ (+8,68%).**

Le financement des dépenses d'investissement transférées au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité, contribue de manière significative à l'élévation de la dette à hauteur de 15,423 M€.

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE*	306 081 665	100,00%	346 422 085	100,00%	40 340 420	13,18%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	306 081 665	100,00%	346 422 085	100,00%	40 340 420	13,18%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	13 790 000	4,51%	15 760 000	4,55%	1 970 000	14,29%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'Agence France Locale (préfinancement du FCTVA non perçu en 2020 ; encaissement décalé en 2021)	-	0,00%	7 000 000	2,02%	7 000 000	
Déduction emprunt relais souscrit auprès du Crédit Agricole (préfinancement du FCTVA lié aux dépenses d'investissements (réalisées principalement en 2018 et 2019) transférés au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ; encaissement prévu en 2021)	-	0,00%	6 000 000	1,73%	6 000 000	
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	292 291 665	95,49%	317 662 085	91,70%	25 370 420	8,68%

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Par ailleurs, l'endettement du budget Assainissement progresse également de 6,81 M€ (+23,34%) pour s'élever à 36,01 M€ au 31/12/2020 (contre 29,2 M€ au 31/12/2019). **Après retraitement de la dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ, la dette du budget Assainissement s'élève en définitive à 33,23 M€** (contre 26,07 M€ au 31/12/2019) **soit une progression de l'encours en définitive de 7,16 M€ (+27,47%)**.

Cette situation s'explique principalement par la mise en place, en début d'année 2020, d'une opération de refinancement de la dette SUEZ (6,984 M€) dans le cadre d'une opération d'optimisation de la Délégation du Service Public Assainissement.

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	21 206 665	72,63%	26 754 187	74,29%	5 547 522	26,16%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	7 991 066	27,37%	9 258 470	25,71%	1 267 404	15,86%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	29 197 731	100,00%	36 012 657	100,00%	6 814 926	23,34%
<i>Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ</i>	<i>3 128 400</i>	<i>10,71%</i>	<i>2 780 800</i>	<i>7,72%</i>	<i>-347 600</i>	<i>-11,11%</i>
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	26 069 331	89,29%	33 231 857	92,28%	7 162 526	27,47%

EVOLUTION DE LA DETTE DES AUTRES BUDGETS ANNEXES

A contrario, l'endettement au 31/12/2020 des budgets annexes des ordures ménagères, transport et Gemapi sont orientés à la baisse.

En effet, l'endettement du budget des ordures ménagères se réduit sensiblement pour s'élever à 76,85 M€ au 31/12/2020 contre 77,61 M€ au 31/12/2019 soit une baisse de 0,76 M€ (-0.98%).

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	77 612 153	100,00%	76 850 398	100,00%	-761 756	-0,98%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	77 612 153	100,00%	76 850 398	100,00%	-761 756	-0,98%

De la même manière, l'endettement du budget Gemapi se réduit également sensiblement pour s'élever respectivement à 2,423 M€ au 31/12/2020 contre 2,465 M€ au 31/12/2019 soit une baisse de 0,04 M€ (-1,68%).

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	2 465 155	100,00%	2 423 680	100,00%	-41 475	-1,68%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	2 465 155	100,00%	2 423 680	100,00%	-41 475	-1,68%

En revanche, l'endettement du budget transport décroît beaucoup plus fortement de -14,07 M€ pour s'élever à 22,584 M€ au 31/12/2020 contre 36,657 M€ au 31/12/2019. Cette situation est liée aux opérations de remboursement anticipés d'emprunts (15.4 M€) mis en place en 2020 dans le cadre du dénouement budgétaire et fiscal du projet DK'Plus de Mobilité.

Après retraitement de l'emprunt relais de court terme (souscrits en 2018 pour le préfinancement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus mobilité), l'endettement du budget Transport s'affiche en définitive à 7,584 M€ (contre 21,657 M€ au 31/12/2019) soit une baisse de 14,07 M€ (-64,98%).

Il est à noter que la Communauté Urbaine de Dunkerque a bénéficié en 2020 à hauteur de 2,278M€, du dispositif d'avance remboursable mis en place par l'ETAT, destiné à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité face aux conséquences de la crise financière.

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	36 657 489	100,00%	20 305 598	89,91%	-16 351 890	-44,61%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité		0,00%	2 278 690	10,09%	2 278 690	#DIV/0!
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	36 657 489	100,00%	22 584 288	100,00%	-14 073 200	-38,39%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	15 000 000	40,92%	15 000 000	66,42%	0	0,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	21 657 489	59,08%	7 584 288	33,58%	-14 073 200	-64,98%

2. UNE GESTION SECURISEE DE LA DETTE

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2020 (non retraités de l'emprunt in fine et des emprunts relais) confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La dette bancaire est orientée majoritairement (94,93%) sur des financements bancaires simples. Les financements structurés représentent seulement 5,07% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurs, positionnés essentiellement (100%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les annexes des documents budgétaires).

Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée reste performant à 4,02% au 31/12/2020 (contre 3,89 % au 31/12/2019), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés

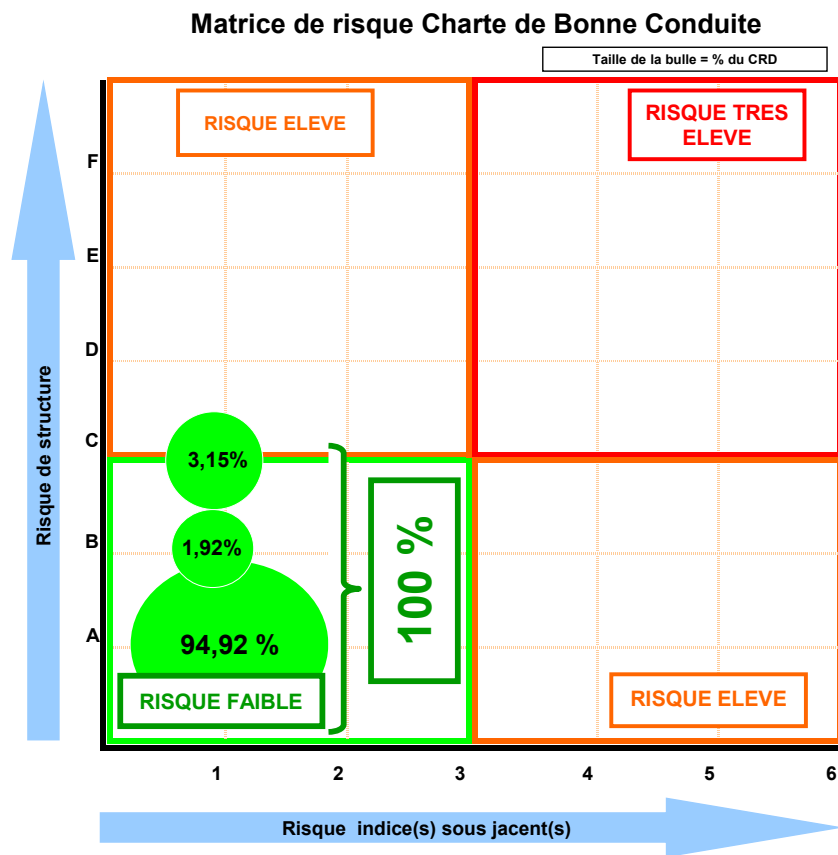
INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾						
ENCOURS AU 31/12/2020		472 755 948 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES	448 764 872 €	94,93%	81	TAUX FIXE	62,00%	
dont encours à taux fixe classique	270 887 760 €	57,30%	50	dont taux fixe classique	57,30%	
dont encours à taux variable classique	120 634 033 €	25,52%	23	dont taux fixe structuré	4,70%	
dont encours à taux variable classique couvert	57 243 080 €	12,11%	8			
FINANCEMENTS STRUCTURES	23 991 076 €	5,07%	9	TAUX VARIABLE	38,00%	
dont encours structurés à risque faible	23 991 076 €	5,07%	9	dont taux variable classique	25,52%	
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable couvert	12,11%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable structuré	0,38%	
TOTAL	472 755 948 €	100%		TOTAL	100%	

(1) Données définitives au 31/12 /2020 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (15 760 000 € au 31/12/2020)

(3) dont emprunts relais de court terme liés au préfinancement d'une part des subventions à recevoir dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité(15M€), et d'autre part au FCTVA 2020 restant à percevoir (13M€).

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque 100 % de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2020.



- Encours exposé à un risque faible
- Encours exposé à un risque élevé
- Encours exposé à un risque très élevé

*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

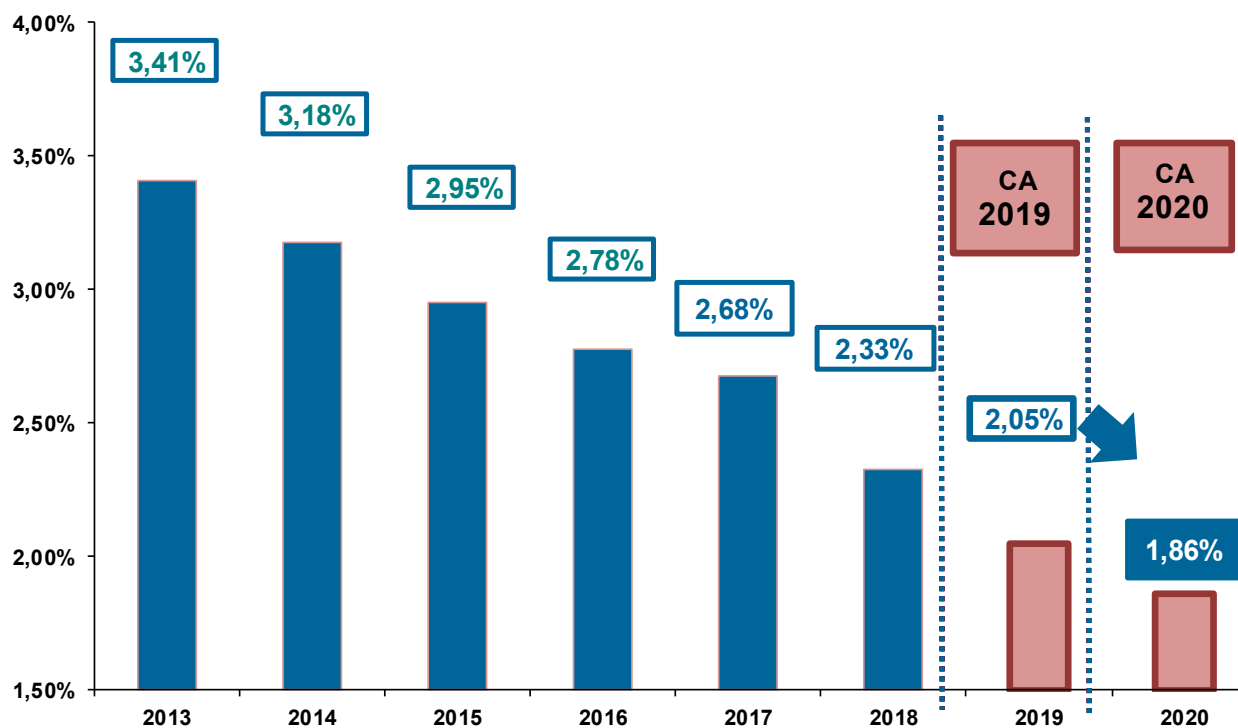
- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué. Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

3. EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE BANCAIRE

Le coût de la dette bancaire est toujours aussi attractif, au terme de l'année 2020, avec un taux moyen, de nouveau à la baisse, à 1,86% (contre 2,05% au 31/12/2019), pour une durée de vie résiduelle de 16 ans 4 mois et une vie moyenne résiduelle de 9 ans et 8 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE
période 2013- 2020



En effet, dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière 2008, **la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, sur la période 2008-2018, ses nouveaux financements exclusivement à taux variable. **Celle-ci permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2013.**

L'analyse de l'évolution du risque de taux réalisée en fin d'année 2018, avait laissé apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement, anticipée à 62,56% début 2024. Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement dès 2019 en orientant notamment, de nouveau, les nouveaux financements à taux fixe dans un environnement en définitive particulièrement propice.

En effet, **les prêts à taux fixe ont été souscrits ces deux dernières années à des conditions financières exceptionnelles** (constatés au taux moyen de 1,10% en 2019 et 0,85% en 2020 sur une durée de prêt de 30 ans). **Ces taux fixes performants contribuent aussi désormais à la réduction du coût de la dette.**

Au regard des nouveaux emprunts à taux fixe souscrits en fin d'année 2020 (mais non mobilisés), à des conditions également exceptionnelles autour de 0,70% (pour financer notamment les reports d'investissements), et des taux courts monétaires qui resteront toujours négatifs, le taux moyen de la dette au terme de l'année 2021 devrait encore baisser autour de 1,80%.

ANNEE 2020 -Taux moyen, Durée de Vie Résiduelle et Vie Moyenne Résiduelle budgets consolidés, par type de risque et par budget :

TAUX MOYEN, DUREE DE VIE RESIDUELLE ET DUREE DE VIE MOYENNE

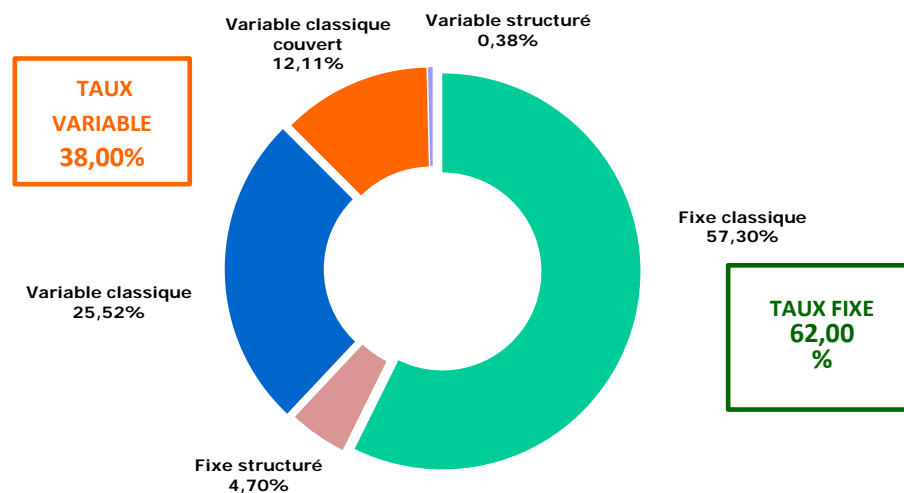
	CRD	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE VIE MOYENNE
BUDGETS CONSOLIDES				
DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE	472 785 948	1,86%	16 ans et 4 mois	9 ans et 8 mois
PAR TYPE DE RISQUE				
Dettes à taux fixe	270 887 760	2,45%	16 ans et 1 mois	9 ans et 8 mois
Dettes à taux variable	120 634 033	0,60%	16 ans et 4 mois	9 ans et 5 mois
Dettes à taux variable couvert	57 243 080	0,77%	21 ans	12 ans et 6 mois
Dettes structurées	23 991 076	4,02%	7 ans et 5 mois	4 ans et 2 mois
PAR BUDGET				
PRINCIPAL	346 422 085	1,59%	16 ans et 11 mois	10 ans et 2 mois
ORDURES MENAGERES	76 850 398	3,34%	16 ans et 5 mois	9 ans et 3 mois
ASSAINISSEMENT	26 784 187	1,92%	17 ans et 4 mois	10 ans et 2 mois
TRANSPORT	20 305 598	0,85%	3 ans et 4 mois	2 ans et 3 mois
GEMAPI	2 423 680	1,08%	27 ans et 2 mois	16 ans et 8 mois

4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2020, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est correctement positionnée majoritairement à taux fixe à 62% (dont 57,30% à taux fixe classique et 4,7% à taux fixe structuré) contre 38% à taux variable (dont 25,52% à taux variable classique, 12,11% à taux variable couvert et 0,38% à taux variable structuré).

Cette structure de la dette est pratiquement en adéquation avec les recommandations faites par notre conseil en gestion dette Finance Active qui préconise pour un emprunteur récurrent, comme la Communauté Urbaine de Dunkerque une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2020 (%encours)



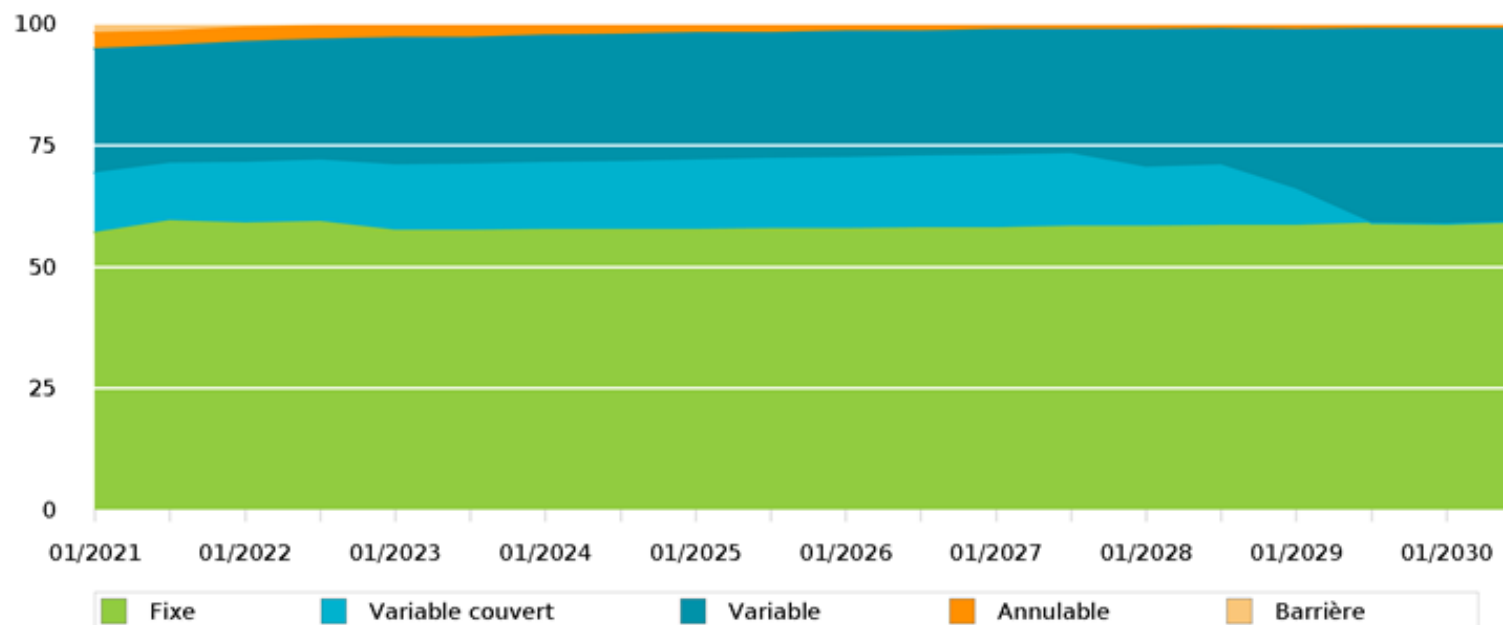
un emprunt est classé dans la catégorie :

Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type $4.49\% - 2 * (\text{CMS EUR 10ans} - \text{CMS EUR 1an})$. Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

L'évolution du risque de taux sur la période 2021 à 2030 (hors nouveaux emprunts) laisse apparaître une structure de la dette relativement stable avec une répartition taux fixe – taux variable respectivement de 60% et 40%, conforme aux recommandations précitées.

Afin de se prémunir d'une hausse importante des taux monétaires, un tiers de la dette à taux variable fait l'objet d'une couverture de taux (cap =taux plafond garanti) afin de limiter l'évolution des frais financiers. Ces instruments financiers devront être reconduits progressivement, chaque année, afin d'assurer cette couverture au-delà de l'année 2029.

Evolution du risque de taux sur la période 2021-2030



ANNEE 2020 – Présentation de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes :

Budget	Encours au 31/12/2020	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
PRINCIPAL	346 422 085 €	Taux fixe	192 503 120 €	55,57%
		dont Taux fixe classique	179 553 634 €	51,83%
		dont Taux fixe à phase		0,00%
		dont Taux fixe structuré	12 949 486 €	3,74%
		Taux variable	153 918 965 €	44,43%
		dont Taux variable classique	102 485 023 €	29,58%
		dont Taux variable couvert	49 656 703 €	14,33%
		dont Taux variable structuré	1 777 239 €	0,51%
ASSAINISSEMENT	26 754 187 €	Taux fixe	16 920 947 €	63,25%
		dont Taux fixe classique	15 269 102 €	57,07%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	1 651 845 €	6,17%
		Taux variable	9 833 240 €	36,75%
		dont Taux variable classique	5 305 066 €	19,83%
		dont Taux variable couvert	4 528 174 €	16,93%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
ORDURES MENAGERES	76 850 397,73 €	Taux fixe	62 753 092 €	81,66%
		dont Taux fixe classique	55 242 587 €	71,88%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	7 510 505 €	9,77%
		Taux variable	14 097 306 €	18,34%
		dont Taux variable classique	11 039 103 €	14,36%
		dont Taux variable couvert	3 058 203 €	3,98%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%

Budget	Encours au 31/12/2020	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
TRANSPORT	20 305 598 €	Taux fixe	19 151 093 €	94,31%
		dont Taux fixe classique	19 049 093 €	93,81%
		dont Taux fixe à phase		0,00%
		dont Taux fixe structuré	102 000 €	0,50%
		Taux variable	1 154 505 €	5,69%
		dont Taux variable classique	1 154 505 €	5,69%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
GEMAPI	2 423 680 €	Taux fixe	1 773 344 €	73,17%
		dont Taux fixe classique	1 773 344 €	73,17%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	0 €	0,00%
		Taux variable	650 336 €	26,83%
		dont Taux variable classique	650 336 €	26,83%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
CONSOLIDE	472 755 948 €	Taux fixe	293 101 596 €	62,00%
		dont Taux fixe classique	270 887 760 €	57,30%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	22 213 837 €	4,70%
		Taux variable	179 654 352 €	38,00%
		dont Taux variable classique	120 634 033 €	25,52%
		dont Taux variable couvert	57 243 080 €	12,11%
		dont Taux variable structuré	1 777 239 €	0,38%

5. EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES OU SOUSCRITS AU COURS DE L'ANNEE 2020

N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2020	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE
						Type	%	
MIN 533106EUR (ex LBP MIN528288EUR) (000573)	SFIL (initialement la Banque Postale)	10 000 000 €	10 000 000 €	03/09/2019	17/03/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,58%	30ans
MIN529863EUR (000576)	LA BANQUE POSTALE	3 000 000 €	3 000 000 €	04/12/2019	31/07/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,05%	30ans
1221/1224 (000578)	AGENCE France LOCALE	17 000 000 €	17 000 000 €	04/12/2019	21/09/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,98%	25ans
19363 (000579)	CAISSE D'EPARGNE HDF	1 000 000 €	1 000 000 €	11/12/2019	25/11/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,87%	25ans
C711220 (000580)	CREDIT FONCIER (CAISSE D'EPARGNE HDF)	15 000 000 €	11 800 000 €	21/09/2020	mobilisation jusqu'au 14/03/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,80%	30ans
MIN534862EUR (000581)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	0 €	18/11/2020	phase de mobilisation du (sur €STR +0,84%) jusqu'au 30/04/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,66%	30ans
IY4795 (000582)	CREDIT AGRICOLE	6 000 000 €	6 000 000 €	23/11/2020	23/12/2020	variable	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,15%	1 an
042116734476CGP2CUD (000583)	ARKEA	10 000 000 €	0 €	17/12/2020	phase de mobilisation du (sur Euribor +0,25%) jusqu'au 30/04/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,70%	30ans
MIN535286EUR (000584)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	0 €	16/12/2020	phase de mobilisation du (sur €STR +0,80%) jusqu'au 01/07/2021	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,71%	30ans
1621 (000585)	AGENCE France LOCALE	7 000 000 €	7 000 000 €	17/12/2020	28/12/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,13%	6 mois
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2020			55 800 000 €					
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX NON MOBILISES EN 2020			33 200 000 €					

6. OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2020

OPERATIONS DE REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS ET NOUVEAUX FINANCEMENTS REALISES DANS LE CADRE DU DENOUEMENT BUDGETAIRE ET FISCAL DU PROJET DK'PLUS DE MOBILITE

Dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité, l'ensemble des dépenses et de recettes ont été provisoirement supportés par le budget transport. Or, une partie des dépenses d'investissements relevaient de la voirie et devaient à ce titre être transférées sur le budget principal.

Au titre du dénouement budgétaire et fiscal réalisé en d'exercice 2020, ce transfert a été opéré. Afin d'absorber une partie de l'excédent généré sur le budget transport, et à l'inverse couvrir le besoin de financement sur le budget principal d'autre part, des opérations de remboursements anticipés d'emprunts sur le budget transport, et la mise en place de manière simultanée de nouveaux financements sur le budget principal ont été réalisées en 2020 auprès de 4 banques.

Afin d'éviter des pénalités de remboursement anticipé estimées à 2,35 M€ dans le cadre d'une opération de refinancement classique, la Communauté Urbaine a obtenu l'accord des banques (à l'exclusion d'Arkéa) pour la non-application, à titre dérogatoire, des indemnités précitées, eu égard à la mise en place, de manière concomitante de nouveaux financements dans des conditions financières strictement identiques (montant, taux d'intérêts, durée, profil d'amortissement...) aux emprunts remboursés. S'agissant de la banque Arkéa, les négociations menées n'ont pas abouti à la non-application à titre dérogatoire de l'indemnité qui était due (0,08 M€) dans le cadre du remboursement anticipé. En revanche, la banque a proposé des conditions financières nettement améliorées sur le financement nouveau permettant, en définitive, de neutraliser intégralement ladite indemnité.

OPERATIONS DE REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS SUR LE BUDGET TRANSPORT

N° DE CONTRAT	ANNEE DE REALISATION	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU REMBOURSEMENT	DATE DU REMBOURSEMENT	INDEMNITE DUE	TYPE DE TAUX	INDICE	TAUX DE DEPART	TAUX 2020
20160131 (000554)	2017	CAISSE D'EPARGNE HDF	117 718,74	25/12/2020		fixe	Taux fixe trimestriel de 1,18%	1,18%	1,18%
20100024 (000534)	2010	CAISSE D'EPARGNE HDF	867 163,86	14/10/2020		fixe	Taux fixe trimestriel de 0,80%	0,94%	0,80%
C08874 (000552C08874)	2015	CREDIT AGRICOLE	2 107 595,61	15/12/2020		variable	Euribor 3/6/12mois (flooré à 0% sur index) + 0,78%	0,78%	0,78%
236-247 (000557)	2016	AGENCE France LOCALE	1 411 856,48	21/12/2020		variable	Euribor 3 mois (flooré à 0% sur index) + 0,58%	0,58%	0,58%
658-660 (000560)	2018	AGENCE France LOCALE	8 235 228,18	21/12/2020		fixe	Taux fixe trimestriel de 1,70%	1,70%	1,70%
0421167344701 (000551)	2015	ARKEA	2 683 473,77	30/12/2020	80 504,21	variable	Euribor 3 mois (flooré à 0% sur index) + 0,32%	0,80%	0,80%
TOTAL DES REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS			15 423 036,64		80 504,21				

FINANCEMENTS NOUVEAUX SOUSCRITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL DANS LE CADRE DU DENOUEMENT BUDGETAIRE ET FISCAL DU PROJET DK'PLUS DE MOBILITE

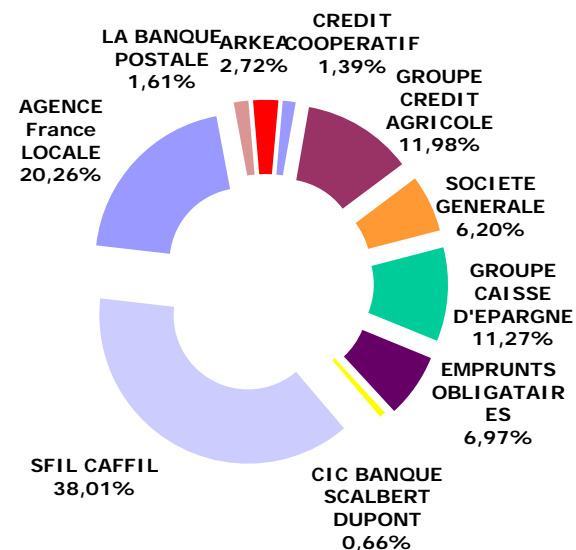
N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2020	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE	PERIODICITE
						Type	%		
20178 (000554THNS)*	CAISSE D'EPARGNE HDF	117 717,74 €	117 718,74 €	04/12/2020	25/12/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,18%	17ans	Trimestrielle
279440E (000534THNS)*	CAISSE D'EPARGNE HDF	867 163,86 €	867 163,86 €	04/12/2020	14/10/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,80%	10ans et 3 mois	Trimestrielle
CP 1177 (000552C08874THNS)*	CREDIT AGRICOLE	2 107 595,61 €	2 107 595,61 €	04/12/2020	15/12/2020	variable	Euribor 3/6/12mois (flooré à 0% sur index) + 0,78%	20ans et 9 mois	Trimestrielle
1550 (000557THNS)*	AGENCE France LOCALE	1 411 856,48 €	1 411 856,48 €	07/12/2020	21/12/2020	variable	Euribor 3 mois (flooré à 0% sur index) + 0,58%	21 ans et 9 mois	Trimestrielle
1549 (000560THNS)*	AGENCE France LOCALE	8 235 228,18 €	8 235 228,18 €	07/12/2020	21/12/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,70%	23 ans	Trimestrielle
(000551THNS)*	ARKEA	2 683 473,77 €	2 683 473,77 €	en cours	30/12/2020	variable	Euribor 3 mois (flooré à 0% sur index) + 0,32%	15ans	Trimestrielle
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2020 DANS LE CADRE DU DENOUEMENT BUDGETAIRE ET FISCAL PROJET DK'PLUS de Mobilité			15 423 036,64 €						

7. PARTENAIRES FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 90 contrats d'emprunt, ainsi que 21 swaps et options. **Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur relativement diversifiée au 31/12/2020**, avec toutefois une prédominance de deux établissements bancaires (SFIL et Agence France Locale) qui détiennent ensemble 58,21% de l'encours total de la dette.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR (1)

BANQUES	CRD AU 31/12/2020	%
SFIL CAFFIL	179 682 913 €	38,01%
AGENCE France LOCALE	95 763 422 €	20,26%
GRUPE CREDIT AGRICOLE	56 621 363 €	11,98%
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	48 297 810 €	10,22%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	32 950 000 €	6,97%
SOCIETE GENERALE	29 296 417 €	6,20%
ARKEA	12 835 873 €	2,72%
LA BANQUE POSTALE	7 596 942 €	1,61%
CREDIT COOPERATIF	6 586 419 €	1,39%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	3 124 788 €	0,66%



(1) dont emprunts relais de court terme liés au préfinancement d'une part des subventions à recevoir dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité(15M€), et d'autre part au FCTVA 2020 restant à percevoir (13M€).